



Assemblée générale

Distr. générale
17 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	70
A. Vue d'ensemble	70
B. Taux de vacance de postes	71
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	71
D. Formation	72
E. Désarmement, démobilisation et réintégration	73

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 mars 2015).



F.	Services de détection des mines et de déminage	74
G.	Projets à effet rapide	74
III.	Analyse des variations	75
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	80
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires du Comité des commissaires aux comptes	81
Annexes		
I.	Définitions	83
II.	Organigrammes	85
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	87
Carte	90

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 936 074 400 dollars.

Les ressources demandées au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2015/16 sont supérieures de 12,7 % (soit 105 372 700 dollars) à celles demandées pour l'exercice 2014/15. Cette hausse tient à l'augmentation des prévisions de dépenses au titre des militaires et du personnel de police, en raison principalement de l'application d'un taux de vacance de postes plus faible lors du calcul des dépenses relatives aux contingents; du personnel civil, en raison principalement de l'augmentation nette de 108 postes et emplois de temporaire; des dépenses opérationnelles, en raison principalement de la construction de camps dans le cadre de la reconfiguration de la force; des services de transports aériens, en raison de l'utilisation accrue de drones ainsi que de l'augmentation du nombre d'heures de vol et des coûts garantis de la flotte (location et exploitation de la flotte aérienne de la Mission) et des arrangements contractuels relatifs à l'organisation de séances de sensibilisation au danger des engins explosifs improvisés à l'intention de tous les membres des contingents.

Ce budget couvre le déploiement de 11 200 membres des contingents, 1 440 policiers, dont 320 agents de la Police des Nations Unies et 1 120 membres des unités de police constituées, 741 membres du personnel recruté sur le plan international et 802 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 132 administrateurs et 2 agents recrutés pour occuper des emplois de temporaire inscrits à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 174 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2015/16 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et gouvernance démocratique; stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali; promotion et protection des droits de l'homme et justice; relèvement rapide dans le nord du Mali; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses^a (2013/14)</i>	<i>Montant alloué^a (2014/15)</i>	<i>Dépenses prévues (2015/16)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Militaires et personnel de police	244 102,9	336 223,9	339 378,0	3 154,1	0,9
Personnel civil	72 697,2	120 848,9	137 929,3	17 080,4	14,1
Dépenses opérationnelles	275 991,9	373 628,9	458 767,1	85 138,2	22,8
Montant brut	592 792,0	830 701,7	936 074,4	105 372,7	12,7
Recettes provenant des contributions du personnel	5 301,1	9 938,7	11 012,4	1 073,7	10,8
Montant net	587 490,9	820 763,0	925 062,0	104 299,0	12,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	592 792,0	830 701,7	936 074,4	105 372,7	12,7

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	83	70	–	23	–	176
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	93	78	–	32	–	203
Composantes										
Réconciliation politique et gouvernance démocratique										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	28	13	–	14	–	55
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	34	17	–	14	–	65
Stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali										
Effectif approuvé 2014/15	–	11 200	320	1 120	55	90	–	10	–	12 795
Effectif proposé 2015/16	–	11 200	320	1 120	55	89	–	11	–	12 795
Promotion et protection des droits de l'homme et justice										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	34	32	–	23	–	89
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	37	38	–	23	–	98
Relèvement rapide dans le nord du Mali										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	31	27	–	11	10	79
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	32	30	–	15	10	87
Appui										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	447	549	2	67	–	1 065
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	488	550	2	79	–	1 119
Total										
Effectif approuvé 2014/15	–	11 200	320	1 120	678	781	2	148	10	14 259
Effectif proposé 2015/16	–	11 200	320	1 120	739	802	2	174	10	14 367
Variation nette	–	–	–	–	61	21	–	26	–	108

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2164 (2014).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à rétablir la paix et la stabilité à long terme au Mali.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (réconciliation politique et gouvernance démocratique; stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali; promotion et protection des droits de l'homme et justice; relèvement rapide dans le nord du Mali; et appui), lesquelles découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

5. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2014/15, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

6. La Mission, dont le quartier général est sis à Bamako, est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentants spéciaux adjoints (affaires politiques pour l'un, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour l'autre), qui ont tous deux rang de sous-secrétaire général. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint, à la classe D-2. L'élément de police civile est quant à lui dirigé par le Chef de la police, également à la classe D-2, et par son adjoint, à la classe D-1.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

7. Conformément à son mandat, créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013) et qui a débuté le 1^{er} juillet 2013, la MINUSMA a contribué à franchir d'importantes étapes en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali. Elle a joué un rôle essentiel en ce qu'elle a facilité les négociations épineuses entre les groupes armés et le Gouvernement malien, depuis la signature de l'accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, le 18 juin 2013, à Ouagadougou, jusqu'au lancement des pourparlers en Algérie, en juillet 2014. La Mission, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, a usé de ses bons offices auprès du Gouvernement malien, des groupes armés et des partenaires régionaux et internationaux et elle a apporté une assistance technique et logistique, pris des mesures visant à renforcer la confiance et fourni des

services et des ressources en matière de médiation. La reprise des hostilités, le 17 mai 2014, a entraîné une importante dégradation des conditions de sécurité dans le nord. La direction de la Mission a négocié un cessez-le-feu et continue d'en superviser l'application, de même que l'application d'autres accords. Les parties ont fait part de leur intention de mener à bien les pourparlers en vue de parvenir à un accord global, mais les négociations ultérieures sur les modalités de réalisation des objectifs en matière de politique, de sécurité, de réconciliation et de développement, qui sont ambitieux et complexes, se poursuivront probablement pendant une bonne partie de l'année 2015. Les conclusions des pourparlers de paix d'Alger redéfiniront le rôle de la MINUSMA au Mali. En cas d'accord entre le Gouvernement et les groupes armés, la Mission pourrait être appelée à en contrôler la mise en œuvre. Dans ce cas, elle serait vraisemblablement aussi chargée de coordonner les négociations ultérieures avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique et l'Algérie, de faciliter les travaux des sous-comités chargés de l'application des aspects techniques de l'accord, d'apporter un appui administratif et logistique aux parties dans le cadre de ce processus ainsi que de coordonner les activités d'analyse et de communication des données.

8. La signature d'un accord de paix général à Alger entraînerait aussi un élargissement du programme de stabilisation et de relèvement. Il faudra accorder une attention particulière au rétablissement de l'autorité de l'État et des services publics de base, au renforcement de la capacité institutionnelle et de la gouvernance, qui doit être sans exclusive, à l'accélération de la revitalisation socioéconomique ainsi qu'à l'amélioration de la capacité d'adaptation de la population et de la cohésion sociale. Ces activités contribueront à renforcer les conditions nécessaires au développement à long terme et à la pérennisation de l'accord de paix.

9. La MINUSMA devra contribuer à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et des mesures de confiance, notamment en conduisant les travaux de la Commission technique mixte de sécurité, en participant aux activités du Comité de suivi et d'évaluation et en dirigeant les missions de l'Équipe mixte d'observation et de vérification. Avec la signature d'un nouvel accord à l'issue des pourparlers de paix d'Alger, la Mission se verrait aussi confier de nouvelles tâches consistant à contrôler et appuyer l'application des dispositions de l'accord, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que le relèvement dans le nord du Mali. Dans ce contexte et conformément à la nouvelle configuration de sa force, la Mission va achever son déploiement dans le nord du pays, où ses activités devraient s'intensifier en application de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité.

10. Au cours de l'exercice 2015/16, il sera essentiel de renforcer les capacités des autorités locales et régionales pour leur permettre d'assurer la prestation des services publics. Pour cela, il faudra mettre en place de nouveaux savoir-faire et moyens spécialisés. En outre, la Mission aidera les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes, à se coordonner et à renforcer leurs capacités afin de leur permettre de participer davantage au processus de dialogue et de réconciliation à tous les niveaux ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord de paix définitif. Elle appuiera aussi la participation des citoyens à la gouvernance locale et aux mécanismes de protection des civils.

11. Conformément à la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUSMA aidera les autorités maliennes à organiser les élections locales (au niveau des communes, des districts (cercles) et des régions) prévues pour 2015. Elle devra appuyer l'organisation des prochaines élections communales et régionales en apportant une assistance logistique et technique appropriée et en mettant en place des dispositifs de sécurité efficaces, dans le cadre d'un processus de décentralisation sans exclusive dirigé et contrôlé par les autorités maliennes. Après la tenue des élections, les moyens d'appui électoral de la Mission seront recentrés sur les progrès accomplis dans le cadre du processus électoral de 2013-2015.

12. Il est essentiel d'améliorer le suivi et le signalement des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que les enquêtes à ce sujet, afin de réunir tous les éléments sur lesquels reposeront les campagnes de sensibilisation à mener auprès du Gouvernement et des groupes armés ainsi que les systèmes de protection des civils et d'alerte rapide et les interventions dans ce domaine. L'évolution récente de la situation dans le nord du pays, la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et les élections à venir rendent ces activités d'autant plus importantes. Davantage d'assistants multilingues seront nécessaires pour surmonter les barrières linguistiques et pouvoir obtenir des informations essentielles auprès des populations touchées non francophones.

13. La Mission va déployer son personnel chargé de la protection de l'enfance afin de s'assurer que les bureaux régionaux ont la capacité de suivre les violations graves commises contre les enfants et d'enquêter à leur sujet, d'instaurer un dialogue avec les forces et les groupes armés, d'organiser les séances de formation obligatoire sur la protection de l'enfance à l'intention de tous les membres du personnel et d'appuyer la mise en œuvre régionale du programme de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants ainsi que les travaux du groupe de travail chargé du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

14. La nouvelle stratégie nationale pour la justice, qui devrait être arrêtée au cours de l'exercice 2014/15, vise à renforcer l'état de droit et la sécurité à travers le pays et à favoriser le rétablissement des autorités judiciaires dans le nord. La MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) devront apporter un appui important à sa mise en œuvre.

15. Le Gouvernement malien a créé un Conseil national pour la réforme du secteur de sécurité, chargé d'encadrer la réforme, et demandé l'appui de la MINUSMA dans ce domaine. La Mission devra donc se doter de moyens supplémentaires pour aider à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie, en menant des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ainsi que des programmes de partage des locaux et de parrainage. La signature d'un accord à Alger aura probablement des conséquences sur cette réforme, en particulier la création éventuelle d'une police de proximité.

16. Les conclusions des pourparlers d'Alger détermineront le calendrier de mise en œuvre, la forme, la portée et le rythme de la réforme du secteur de la sécurité ainsi que des programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour appuyer la réforme et les programmes, en particulier la phase de réinsertion socioéconomique et les projets connexes, tout au long de l'exercice 2015/16.

17. La MINUSMA devra conserver sa capacité d'appui aux activités de médiation en 2015/16. Elle sera probablement chargée d'apporter un soutien administratif et logistique, le concours d'experts et un appui au renforcement des capacités, entre autres, dans le cadre des services de secrétariat du processus de négociation (avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Algérie).

18. Sachant l'importance qui sera accordée au rétablissement de l'autorité de l'État, à la décentralisation administrative et à la prestation de services de base au cours de l'exercice 2015/16, la Mission devra veiller à ce que les initiatives de plus en plus nombreuses visant à promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix, y compris celles menées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix, soient gérées efficacement et en coordination avec les autorités nationales et locales, les donateurs internationaux et les intervenants régionaux. Les activités menées dans ce contexte viseront notamment à appuyer le fonctionnement des écoles, à assurer l'approvisionnement en eau et à renforcer les systèmes de santé et de communications dans les zones instables.

19. Les éléments terroristes continuent de représenter une menace importante pour les soldats et les membres du personnel de la Mission qui sont déployés dans les zones reculées du nord du Mali. Afin de lutter contre ces menaces asymétriques et de protéger les membres de son personnel, la Mission devra déployer plus d'unités de neutralisation des explosifs et munitions et de spécialistes hautement qualifiés, continuer de sensibiliser son personnel au problème des engins explosifs improvisés et se doter de techniques, de matériel et de moyens de recueil du renseignement appropriés. Le spécialiste de la neutralisation des explosifs et munitions devra aussi aider les autorités maliennes, par des activités de formation et d'autres formes d'appui, à procéder au retrait et à la destruction des mines et autres engins explosifs et à gérer les armes et munitions. Il faudra également renforcer l'appui aux principaux services nationaux de maintien de l'ordre et mécanismes judiciaires, en particulier au pôle spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

20. La Mission, le Mali et la région dans son ensemble font face à la menace constante des extrémistes et des groupes armés violents ainsi que des trafiquants de drogues et d'êtres humains, qui profitent de la porosité des frontières et des capacités de sécurité limitées. La MINUSMA va s'attacher à améliorer la gouvernance des institutions chargées d'assurer la sécurité et à mettre au point une stratégie globale de gestion des frontières, dans le cadre de la réforme actuelle du secteur de la sécurité malien.

21. Même si un accord global est signé à Alger, la présence d'éléments armés non affiliés aux parties signataires compromettra considérablement les activités de protection des civils dans le nord du pays. Compte tenu de l'élargissement de sa présence, la Mission devra accroître ses moyens afin d'assurer la protection permanente des civils, en particulier des femmes, des enfants et des déplacés, et d'atténuer les risques auxquels ils font face.

22. Pour chaque poste de commandement de secteur ou bureau régional, la Mission va créer des centres régionaux d'opérations conjoints qui seront chargés d'apprécier la situation, d'assurer le commandement et le contrôle des activités de protection de la force, de mener des opérations dynamiques, d'assurer le contrôle des mouvements et de gérer les crises de façon intégrée. Ces centres seront dotés

d'effectifs militaires, policiers et civils suffisants qui coordonneront les opérations intégrées ainsi que l'analyse et le partage des informations.

23. Pendant l'exercice 2015/16, la MINUSMA va accroître davantage ses moyens de communication et d'information afin de renforcer ses contacts avec la population civile pour lui permettre de mieux connaître et comprendre son mandat et ses activités. Elle élargira la portée et la programmation de ses émissions de radio afin de diffuser des informations dans plusieurs langues à un public diversifié dans tout le pays. Elle fera en sorte que l'équipe puisse produire des programmes de qualité et les émettre en continu. La Mission va aussi intensifier ses efforts de sensibilisation dans le nord et mener plus d'activités dans les régions, ce qui l'amènera à acheter des biens et des services.

24. En application de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, la MINUSMA compte aussi créer un Groupe du VIH/sida qui organisera des programmes de sensibilisation et de prévention à l'intention de tous les membres du personnel de maintien de la paix afin de limiter les risques d'infection et de propagation. Ce groupe devra être doté de ressources suffisantes afin de pouvoir intervenir auprès de tous les bureaux de la Mission.

25. La MINUSMA devrait devenir pleinement opérationnelle et entamer sa phase de consolidation au cours de l'exercice 2014/15. En 2015/16, il importera de maintenir la dynamique des deux années précédentes en vue de réaliser les objectifs prioritaires du mandat.

26. Le tableau d'effectifs civils proposé comporte 1 727 personnes, dont 741 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 802 recrutés sur le plan national, 174 Volontaires des Nations Unies et 10 agents fournis par des gouvernements. Il tient compte de la création de 129 postes et emplois (1 D-2, 5 P-4, 15 P-3, 45 SM, 9 PN, 28 AN et 26 VNU), de la suppression de 21 postes (1 P-4, 1 P-3, 3 SM et 16 AN) et du reclassement de 8 autres, du transfert de 17 postes et emplois et de la réaffectation d'un poste. Il tient compte également de la création proposée du Groupe du VIH/sida et de la Section de la gestion des contrats ainsi que du transfert proposé du Groupe du matériel appartenant aux contingents depuis la Section de la gestion du matériel vers le Centre des opérations logistiques conjointes. La Mission va continuer l'examen de son tableau d'effectifs pour veiller à ce que les tâches qui lui ont été prescrites soient bien accomplies.

27. Au cours de l'exercice 2015/16, en raison du transfert du centre de gravité de la Mission vers le nord et du renforcement de l'administration régionale des principaux centres actuels, le nord du pays comptera une plus forte concentration de personnel en tenue ayant besoin de services d'appui. Dans le cadre de sa nouvelle configuration, la Mission mènera ses opérations à partir de 21 sites et aura donc besoin de mettre en place une chaîne d'approvisionnement continue, de développer ses infrastructures et de bénéficier de services ininterrompus.

28. La construction des quatre principaux bureaux régionaux de la Mission (Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit), de son quartier général et de deux camps militaires à Bamako, d'un bureau régional à Mopti ainsi que de neuf camps militaires secondaires (Menaka, Ansongo, Aguelhok, Anefis, Ber, Goundam, Leré, Gossi et Douentza) sera achevée au cours de l'année 2014/15. Cinq autres camps militaires secondaires (Tin-Essako, Abeibara, Bourem, Almoustarat et Gourma-Rharous) devraient être construits au cours de l'exercice 2015/16. Des logements y seront

construits pour le personnel civil et les officiers d'état-major devant y mener des activités spécifiques de durée limitée. La Mission va aussi terminer la construction des installations de Gao, Kidal, Tessalit et Tombouctou, marquant ainsi la fin de la deuxième étape du programme d'infrastructures aériennes. Les infrastructures de la MINUSMA doivent faire l'objet d'un entretien important du fait des conditions environnementales difficiles du Mali. Pour que ses installations et routes d'accès restent opérationnelles, la Mission va donc continuer de passer des contrats de services d'entretien et de réparation à titre préventif. En application de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité, la Mission va installer un grand nombre de panneaux solaires dans les bases et les camps, ce qui lui permettra de réduire les effets de ses activités sur l'environnement et ses besoins en matière de transport du carburant, et d'améliorer sa capacité d'adaptation opérationnelle.

29. Compte tenu de l'élargissement de la présence de la Mission, l'infrastructure informatique et des communications sera renforcée sur les 21 sites, pour un total de 47 installations, soit 9 de plus qu'au cours de l'exercice 2014/15. Le réseau dorsal reliant les bases principales sera mis en place et étendu aux différents secteurs. L'informatique et les communications joueront un rôle essentiel dans les secteurs en ce qu'ils permettront d'assurer une communication efficace avec le personnel civil et en tenue déployé dans le nord du pays.

30. Les dépenses au titre des services médicaux devraient rester élevées, en raison des conditions environnementales et de sécurité difficiles dans le nord du pays et de l'élargissement de la zone d'opérations de la Mission. La MINUSMA va continuer de fournir le matériel, les fournitures et les produits médicaux consommables nécessaires aux installations sanitaires de niveau I et II appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour que celles-ci puissent continuer de traiter les blessés rapidement et efficacement. Elle va aussi continuer d'assister le personnel médical en organisant des séances de formation à la traumatologie. Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de civils qui seront déployés dans le nord du Mali durant l'exercice 2015/16, les soins de routine et d'urgence ne relevant pas de la compétence des installations médicales qui appartiennent aux pays fournissant des contingents et du personnel de police seront eux aussi plus nombreux. La MINUSMA va donc créer trois installations de niveau I appartenant à l'ONU à Gao (dispensaire de niveau I+), Kidal et Tombouctou, en plus du dispensaire de niveau I déjà en place à Bamako.

31. Bien que la MINUSMA ait acheté des moyens de transports au cours des exercices précédents, il va néanmoins lui falloir compléter son parc. Au vu de la nouvelle configuration, les bases principales et les camps secondaires vont devoir se doter de nouveaux véhicules pour effectuer les activités ayant trait au génie, à l'aviation, au contrôle des mouvements et aux livraisons, afin de mettre en place une chaîne d'approvisionnement adéquate entre les bases régionales et dans les différents secteurs. Dans la mesure du possible, ce matériel supplémentaire proviendra d'autres missions. La plupart des équipements nécessaires étant spécialisés, ils ne seront peut-être pas facilement disponibles. Les investissements pour couvrir les besoins en véhicules (véhicules du génie et de manutention et autre matériel lourd, principalement) seront donc importants. Des camions équipés de systèmes de chargement de palettes seront nécessaires pour assurer la fourniture de vivres et de matériel aux contingents dans toute la zone d'opérations.

32. Les contrats clefs en main d'approvisionnement en rations et en carburants ont été conclus durant l'exercice 2014/15 et devraient être pleinement mis en service d'ici au 30 juin 2015. La fourniture de vivres et de carburants aux bataillons stationnés dans le nord du pays continuera d'être assurée dans le cadre de ces contrats.

33. Les mouvements stratégiques, comme la relève ou le déploiement du personnel en tenue, seront régis par des arrangements contractuels gérés par le Siège de l'Organisation. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements coordonne les moyens de transport aériens à l'échelle régionale. Le transport terrestre de marchandises dans la zone d'opérations de la Mission sera en grande partie effectué par des prestataires. Si possible et selon que de besoin, les autres livraisons seront assurées grâce aux moyens des unités de soutien des pays fournisseurs de contingents et aux véhicules appartenant à l'ONU, en particulier dans les zones se trouvant au nord de Gao, entre Douentza et Tombouctou, où l'infrastructure est très limitée. Compte tenu de l'élargissement de la présence de la Mission et de la création de camps secondaires dans le nord, les ravitaillements assurés grâce aux moyens de transport du troisième échelon prennent une importance croissante et sont de plus en plus demandés. En effet, les prestataires ne peuvent généralement pas effectuer des livraisons dans des zones aussi reculées.

34. Durant l'exercice 2015/16, la MINUSMA continuera à privilégier les activités liées aux transports aériens militaires et au soutien tactique, à maintenir son efficacité opérationnelle, à veiller à l'application des règles de sécurité aérienne et à améliorer les aérodromes. La flotte aérienne, qui devrait compter 34 appareils (avions et hélicoptères) militaires et civils, finira d'être déployée et sera mise en service sur les sites prévus dans le cadre de la nouvelle configuration de la Mission. Les crédits demandés pour l'exercice 2015/16 au titre du déploiement prévu de drones civils et militaires ainsi que du matériel et des services nécessaires aux activités aériennes menées à l'appui des soldats déployés dans les camps secondaires vont considérablement augmenter.

35. La MINUSMA va continuer de tirer profit du système de prestation de services partagés mis en place par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à Abidjan pour les fonctions d'administration des finances et des ressources humaines. La Mission maintiendra une équipe stratégique de petite taille chargée d'assurer ces fonctions à Bamako. Elle continuera de fournir du personnel à l'ONUCI afin de renforcer les capacités de créer des synergies et améliorer ainsi le partage des connaissances et le contrôle de la qualité. Le partage des services entre les deux missions est régi par un accord de prestation de services qui comporte plusieurs indicateurs de résultats clefs.

36. Au vu de son expérience et des conditions difficiles qui caractérisent le nord du Mali, la Mission va mettre en place, pendant l'exercice 2015/16, des dispositifs visant à renforcer les services de conseils et d'aide psychosociale et de répondre aux besoins du personnel déployé dans les quatre principales bases du nord du pays (Gao, Kidal, Tessalit and Tombouctou).

37. Au cours de l'exercice 2015/16, la MINUSMA va créer une Section de la gestion des contrats qui sera chargée de suivre l'application de tous les contrats conclus et de mettre au point un système efficace de gestion. Cette section suivra et examinera toutes les opérations, depuis les activités préalables à la passation du marché jusqu'à la clôture du contrat, mettra en évidence les risques et les moyens de les atténuer et réglera les problèmes de non-respect des dispositions.

38. La MINUSMA redoublera d'efforts pour réduire l'utilisation de ressources, les gaspillages, les niveaux d'inventaires, les dépenses au titre des voyages ainsi que les autres frais et tentera de trouver des moyens d'optimiser ses modes opératoires afin d'en accroître l'efficacité et de créer des synergies.

39. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à renforcer les capacités nationales de façon durable, notamment en mettant en place pour le personnel recruté sur le plan national des programmes intensifs de formation et d'acquisition de compétences, portant notamment sur Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Autant que possible, la Mission s'efforcera également de se procurer localement les biens et les services dont elle a besoin pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois.

40. Les ressources demandées au titre du fonctionnement et des opérations de la Mission pour l'exercice 2015/16 sont supérieures de 12,7 % (105 372 700 dollars) à celles demandées pour l'exercice 2014/15.

41. Ce montant tient compte de l'augmentation des prévisions de dépenses au titre : a) des militaires et du personnel de police, principalement en raison de l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % lors du calcul des dépenses relatives aux contingents, contre 15 % en 2014/15; b) du personnel civil, en raison principalement de l'augmentation nette de 108 postes et emplois de temporaire; c) des dépenses opérationnelles, en raison principalement de la construction de camps et de liaisons routières, liée à la reconfiguration de la force, aux améliorations apportées au nouveau quartier général et à la base logistique de la Mission ainsi qu'aux travaux de modernisation et de rénovation des aérodromes et hélistations; d) des services de transport aérien, en raison de l'utilisation accrue de drones, de l'augmentation du nombre d'heures de vol, qui entraîne des dépenses supplémentaires de location et d'exploitation d'avions et hélicoptères, et de la hausse des coûts garantis dans le cadre de la reconfiguration de la flotte; et e) des arrangements contractuels relatifs à l'organisation, à l'intention de tous les membres des contingents, de séances de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et à la fourniture en continu d'une assistance technique et de conseils à l'intention des unités de neutralisation des explosifs et munitions de la MINUSMA.

42. La Mission devrait pouvoir accomplir son mandat si les principales conditions suivantes sont réunies : les parties parviennent à un accord global et en appliquent les dispositions de bonne foi, dans des conditions de sécurité complexes se caractérisant par l'existence de menaces asymétriques; elles coopèrent pleinement au déploiement et aux activités de la MINUSMA, en assurant en particulier la sûreté et la sécurité de celle-ci ainsi que sa liberté de circulation, en lui assurant un accès immédiat et sans entrave à l'ensemble du territoire malien, afin qu'elle puisse s'acquitter intégralement de son mandat, et en facilitant l'accès des partenaires humanitaires et de développement aux groupes vulnérables. En outre, on compte sur le fait que les États Membres aideront la Mission à atteindre sa pleine capacité opérationnelle dans le cadre de la nouvelle configuration de sa force, qui prévoit un élargissement de sa présence dans le nord du Mali, en fournissant des contingents et du personnel de police ayant les capacités et le matériel nécessaires, y compris les éléments habilitants voulus, et sur le fait que les conclusions des négociations et les dispositions de l'accord de paix global permettront de lancer les programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. On prévoit aussi

que les parties s'acquitteront de leurs engagements respectifs au titre de l'accord de paix global et définitif, que les prestataires, sous-traitants et fournisseurs livreront les biens et exécuteront les services conformément aux marchés conclus et que le Gouvernement malien apportera l'appui nécessaire à la Mission.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

43. La Mission continuera de promouvoir et de favoriser la cohérence des mesures prises par les parties prenantes régionales en faveur de la stabilisation et de la consolidation de la paix. À cette fin, des activités de renforcement des capacités essentielles, telles que des stages consacrés à la neutralisation des engins explosifs, seront organisées à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes au Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution, au Bénin. Préalablement à leur déploiement à l'appui des efforts de stabilisation, les stagiaires suivront également une formation spécialisée à la neutralisation des engins explosifs organisée en collaboration avec la mission de formation de l'Union européenne au Mali.

44. La Mission continuera d'assurer un appui technique et consultatif à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en vue de veiller au respect des obligations découlant des traités régionaux et internationaux, tels que la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Le partage d'information et la coopération avec l'opération Barkhane se poursuivront également, notamment en ce qui concerne la menace posée par les engins explosifs improvisés et les mesures de lutte contre ceux-ci.

45. La Mission continuera de coopérer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et d'autres acteurs intéressés des Nations Unies afin d'améliorer la qualité des analyses et de l'information sur des questions régionales et transnationales au sein de l'Organisation, et d'appuyer la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel qui porte sur des aspects relevant de la politique, de la sécurité, du développement et des affaires humanitaires.

46. Solution mise au point dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le centre de services commun établi à l'ONUCI assure à la Mission des services non sujets aux limites, contraintes et risques inhérents aux conditions austères de déploiement auxquelles elle est soumise, en respectant ses structures de commandement et de contrôle et en garantissant sa satisfaction. Il ne s'agit pas d'un niveau hiérarchique supplémentaire mais d'un mécanisme permettant aux missions déployées dans une même région de réunir dans un même lieu leur personnel chargé de fonctions administratives qui n'ont pas à être assurées sur les lieux mêmes des missions, le but étant de réaliser des économies d'échelle et de gagner en productivité en réduisant l'ampleur des missions. Ce regroupement des ressources au niveau régional permet à la fois de renforcer l'efficacité de la gestion et de réduire les coûts. En tant que lieu d'affectation famille autorisée, l'ONUCI favorise la productivité du fait de l'absence de congé de détente et de la continuité du service.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

47. Étant chargé de superviser l'ensemble des activités des entités des Nations Unies à l'appui de la paix et de la stabilité au Mali, le Représentant spécial du Secrétaire général veille à la coordination des activités de la Mission, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et leur assure l'appui nécessaire.

48. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement et en consultation avec les donateurs et les représentants de la société civile, espèrent que l'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (PNUAD+) pour la période 2015-2019 permettra d'appuyer les efforts déployés au niveau national en vue d'atteindre des objectifs essentiels précurseurs d'une paix et d'une stabilité durables et garants de la cohésion sociale. Afin de favoriser un dialogue politique sans exclusive, en particulier au niveau local, d'améliorer la sécurité et d'offrir à la population un meilleur accès à des services sociaux de qualité, l'équipe de pays des Nations Unies au Mali a l'intention de fournir un appui technique et opérationnel au Gouvernement malien et à la société civile pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes de développement socioéconomique. L'application du PNUAD+ suppose une solide collaboration autour de projets clefs, tels que la Stratégie intégrée de l'Organisation des Nations Unies pour le Sahel, en particulier dans le domaine de la gouvernance.

49. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire) coordonne les activités humanitaires et les activités de développement des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et de la Mission. Avec la Banque mondiale, la France et l'Allemagne, la Mission fait partie du Groupe de coordination des donateurs, ou « Troïka », qui constitue le principal groupe stratégique des partenaires internationaux. Le Représentant spécial adjoint s'emploie à favoriser l'intégration entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies et veille à la cohérence des cadres de programmation, notamment dans le domaine de l'action humanitaire, du relèvement et du développement. Il dirige les efforts de mobilisation de ressources à l'appui de l'action humanitaire, du relèvement et des efforts de développement au Mali, y compris la collaboration avec l'UNESCO, qui coordonne la restauration du patrimoine culturel endommagé dans le nord du pays. Aux fins de la stabilisation et du relèvement, la Mission et les organismes des Nations Unies élaborent un plan commun coordonné d'appui à l'instauration de l'état de droit dans le nord du Mali et au redéploiement de l'administration. L'équipe de direction de la Mission continuera également d'évaluer l'incidence potentielle des opérations militaires menées par les Nations Unies sur les activités humanitaires et d'encourager l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques.

50. La Mission poursuivra sa coopération avec divers organismes régionaux et internationaux, dont l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne, pour faciliter le dialogue et accompagner les efforts de réconciliation menés par le Mali et les activités de développement socioéconomique dans l'ensemble du pays. Elle entend coopérer aussi étroitement avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali

et le Sahel afin d'améliorer l'analyse des données intéressant les questions régionales et transnationales et de partager les informations. Dans un contexte sociopolitique instable, la Mission continuera de promouvoir et de coordonner la participation active des partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la CEDEAO, afin d'aider à mobiliser l'appui régional au processus de paix et à lever les obstacles politiques.

51. Dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général en sa qualité d'agent habilité, l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, qui regroupe des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité, de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, s'occupe de questions relatives à la gestion de la sécurité et aux services communs.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

52. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

53. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		national ^a	Unies	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2014/15	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Postes proposés 2015/16	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2015/16	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2014/15	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2015/16	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	4	3	13	4	4	21
Postes proposés 2015/16	–	1	5	4	3	13	4	4	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Postes proposés 2015/16	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	2	1	5	–	6	11
Postes proposés 2015/16	–	–	2	6	1	9	–	10	19
Variation nette	–	–	–	4	–	4	–	4	8
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	5	4	14	37	4	55
Postes proposés 2015/16	–	1	4	5	5	15	45	4	64
Variation nette	–	–	–	–	1	1	8	–	9
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Postes proposés 2015/16	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Postes proposés 2015/16	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la Commission d'enquête									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2015/16	–	–	–	1	2	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	2	2	(1)	1	2
Chef des bureaux locaux									
Postes approuvés 2014/15	–	2	2	–	4	8	8	–	16
Postes proposés 2015/16	–	3	1	–	4	8	8	–	16
Variation nette	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations national ^a Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Centre intégré de formation du personnel des missions										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	6	1	9	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	2	1	4	6	1	11	
Variation nette	–	–	–	1	1	2	–	–	2	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	–	1	1	4	6	
Variation nette	–	–	1	–	–	1	1	4	6	
Total										
Effectif approuvé 2014/15	3	5	28	28	19	83	70	23	176	
Effectif proposé 2015/16	3	6	28	33	23	93	78	32	203	
Variation nette	–	1	–	5	4	10	8	9	27	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 10 postes
(création de 1 P-4, 5 P-3 et 4 postes d'agent du Service mobile
et reclassement de 1 poste P-5 à D-1)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 8 postes
(création de 9 postes et suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 9 postes
(création de 9 postes de Volontaire des Nations Unies)*

Centre d'opérations conjoint

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes
(création de 4 postes P-3)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes
(création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)*

54. Le Centre d'opérations conjoint tient en permanence à la disposition des responsables de la Mission un aperçu global de la situation des activités opérationnelles et établit des rapports de synthèse, notamment des rapports quotidiens de synthèse sur la situation et des rapports ponctuels sur les problèmes signalés, en se fondant sur les données communiquées par les autres composantes de la Mission et d'autres sources concernées. Le Centre appuie également le processus de gestion des crises de la Mission en fournissant des conseils aux hauts responsables sur les interventions d'urgence et en offrant une structure dotée des capacités techniques nécessaires pour la prise de décisions. Selon que de besoin, il facilite la planification et la coordination intégrées des opérations au sein de la Mission et assure, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, des services de communication pour les hauts responsables de la Mission. Conformément aux

politiques et lignes directrices relatives au Centre d'opérations conjoint publiées en mai 2014, la structure des opérations dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix doit être conçue de manière à ce que les missions disposent d'une entité chargée de surveiller l'évolution de la situation, de faciliter la coordination des opérations et d'appuyer la gestion des crises. Les directives révisées confèrent aux centres d'opérations conjoints une troisième responsabilité, à savoir celle de faciliter la coordination intégrée des opérations afin de renforcer le partage de l'information. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer les effectifs du Centre d'opérations conjoint, qui compte déjà 11 postes et emplois (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM et 6 VNU), avec 4 administrateurs chargés des rapports (P-3) et 4 administrateurs adjoints (Volontaires des Nations Unies), un représentant de chaque catégorie de personnel étant envoyé dans chacun des quatre bureaux régionaux (Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou). Grâce aux équipes régionales du Centre d'opérations conjoint, les chefs de bureau et le quartier général de la Mission disposeront d'un mécanisme plus fiable et plus rapide leur permettant d'échanger des informations et d'avoir une bonne connaissance de la situation politique, de rassembler et de sélectionner des informations provenant de différentes sources, y compris les médias, et d'assurer le suivi de toutes les activités opérationnelles et tactiques dans les régions. Les chefs de bureau seront par conséquent mieux à même de suivre et de recueillir des informations exhaustives sur les événements ou les activités susceptibles de compromettre l'exécution du mandat de la Mission. Les équipes régionales du Centre d'opérations conjoint seront également chargées de sélectionner et d'entrer les informations pertinentes dans des bases de données informatisées ou de les classer dans les archives.

Division de l'information et de la communication

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (création de 8 postes d'agent des services généraux)

55. La Division de l'information et de la communication, qui est actuellement dotée de 55 postes et emplois de temporaire autorisés (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-5, 4 SM, 11 AN, 26 GN et 4 VNU), soutient l'exécution du mandat de la Mission en servant de centre de communication stratégique entre la Mission et la population malienne, en faisant connaître ses principaux objectifs politiques et de sensibilisation, ainsi qu'en veillant à ce que le public comprenne mieux son rôle en gérant son image aux niveaux local, régional et international. La Division appuie également la diffusion d'informations exactes à la population en vue d'atténuer les conflits, de promouvoir la protection des civils et d'encourager le dialogue national grâce à une plus grande sensibilisation et participation du public. Dans le cadre du développement des activités radiophoniques de la Mission, grâce à l'ouverture d'une station de radio en modulation de fréquence, il est proposé que les effectifs du Groupe de la radio, actuellement doté de 22 postes (1 P-4, 2 P-3, 1 SM, 5 AN et 13 GN), soient complétés par : a) 1 assistant administratif (agent du Service mobile) qui travaillera au quartier général de la Mission à Bamako et aura pour tâche de régler diverses questions liées aux ressources administratives, budgétaires et humaines, permettant ainsi aux responsables du Groupe de se consacrer à la préparation des programmes plutôt que d'assurer la gestion quotidienne de la station de radio; b) 6 assistants multilingues (agents des services généraux recrutés

sur le plan national), à raison de 2 dans chacune des trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal), qui occuperont les fonctions de journalistes radio, travaillant et produisant des programmes dans les langues locales qui peuvent ensuite être diffusés sur les antennes nationales et locales de la station; d) 2 chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui appuieront en permanence le fonctionnement de la station.

Groupe de la Commission d'enquête

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes
(création de 2 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste
(création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

56. Le Groupe de la Commission d'enquête, actuellement doté d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, conseille les responsables de la Mission sur les questions de politique générale et de procédure relatives aux commissions d'enquête, ainsi que sur la coordination, la planification et l'exécution des activités de l'équipe d'enquête mixte, tant au plan politique qu'au plan technique. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec les services organiques et la composante appui de la Mission, le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et les autorités nationales pour veiller à ce que tout problème fasse l'objet d'une enquête, que les éléments de preuve soient dûment conservés et que les informations relatives aux commissions d'enquête soient diffusées. Le Groupe de la Commission d'enquête tient à jour le fichier des membres du personnel remplissant les conditions requises pour présider des commissions d'enquête ou en faire partie et collabore à cette fin avec le chef d'état-major de la Mission, le commandant de la Force, le chef de l'administration du personnel militaire, le directeur général de la police et d'autres parties concernées. Dans le cadre des principes garantissant l'équité et la régularité des procédures, les membres du Groupe de la Commission d'enquête veillent à ce que les conclusions et les méthodes de la Commission présentent l'intégrité et le mérite requis, que l'ensemble des moyens d'enquête ont été épuisés et que le fond, la forme et la structure du rapport de la Commission d'enquête sont clairs et sans ambiguïté. Ils contrôlent également le suivi des recommandations formulées à l'intention de la Mission et veillent à ce qu'elles soient appliquées dans les meilleurs délais et avec efficacité, et présentées dans les délais fixés au Bureau de la Commission d'enquête du Siège, à New York. En 2014, l'aggravation des conditions de sécurité dans le nord du Mali, qui a contribué à une multiplication du nombre d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés dirigées contre le personnel et les biens de la Mission, a entraîné une augmentation du nombre de dossiers pour blessures graves et décès à traiter. Il est donc proposé de renforcer les effectifs du Groupe de la Commission d'enquête avec deux assistants des commissions d'enquête (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies). En outre, compte tenu de la nature sensible des documents et des informations traités par le Groupe, il n'a pas été jugé opportun de recruter un agent des services généraux sur le plan national. Il est donc proposé de supprimer le poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national autorisé et de le

remplacer par un poste d'agent du Service mobile qu'il faudra créer. Le renforcement des effectifs qui est proposé permettra au Groupe de traiter les dossiers présentés à la Commission d'enquête en temps voulu et de manière efficace, en totale conformité avec les directives stratégiques et les procédures opérationnelles permanentes de la Commission.

Chefs des bureaux

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (reclassement de 1 poste P-5 à D-1)

57. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du pays, en particulier à Kidal, il a été décidé d'y renforcer la présence de la Mission dans les domaines de l'appui, de la sécurité et des politiques, et de créer un secteur nord qui serait doté d'une structure complète de commandement militaire. Le bureau régional de Kidal deviendra de ce fait un poste de commandement de secteur, tout comme les bureaux régionaux de Tombouctou et de Gao. Le nombre de membres du personnel en tenue et de civils déployés dans le secteur nord sera augmenté. Dans ce contexte, il est proposé de reclasser le poste de chef du bureau de la classe P-5 à D-1 par souci de cohérence avec les postes de même type à Gao et à Tombouctou. Le chef du bureau aura un rôle crucial et veillera à ce que le mandat de la Mission soit exécuté, et que l'ONU intervienne de manière cohérente et coordonnée dans les situations d'urgence sur les plans politique et humanitaire ou en cas de problèmes de sécurité.

Centre intégré de formation du personnel des missions

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent du Service mobile)

58. Le Centre intégré de formation du personnel des missions est actuellement doté d'un effectif autorisé de neuf postes et d'un emploi de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 2 AN, 4 GN et 1 VNU). Il mène de nombreuses activités qui s'articulent autour de cinq axes prioritaires tels que définis dans son plan d'action et visant à appuyer l'exécution du mandat de la Mission, à savoir : a) le perfectionnement des compétences professionnelles des membres du personnel; b) l'organisation, l'élaboration, l'exécution et la coordination des programmes de formation; c) la possibilité offerte aux membres du personnel et aux responsables des missions d'enrichir les connaissances et les compétences requises pour favoriser l'organisation des carrières et la mobilité; d) un soutien et un suivi adaptés de la mise en œuvre d'Inspira, des normes IPSAS, d'Umoja et de la stratégie globale d'appui aux missions. Le Centre définit les priorités en fonction des exigences et des principaux axes du mandat de la Mission grâce à la réalisation d'une évaluation des besoins de formation et à la coordination des plans annuels de formation des composantes de la Mission. Il propose des formations relatives aux compétences de base et des formations spécifiques aux missions afin de renforcer les capacités du personnel de la Mission et lui donner la possibilité de se perfectionner dans des domaines pertinents, améliorant de ce fait l'efficacité et la capacité du personnel à exécuter le mandat de la Mission. Dans le cadre du redéploiement de membres du personnel dans le nord du pays, qui exigera des efforts de suivi et des moyens supplémentaires pour servir ceux qui sont déployés dans des zones éloignées, il est proposé de renforcer les effectifs du Centre avec un fonctionnaire chargé de la

formation (P-3), qui fournira des conseils aux deux bureaux régionaux ouverts à Tombouctou et à Gao et participera à la mise en place d'une bonne administration pour le Centre grâce à l'amélioration et à la rationalisation des procédures en place relatives aux stages et aux projets, notamment par l'organisation d'un salon de l'emploi et de programmes de renforcement des capacités pour les membres du personnel recruté sur le plan national. Il est également proposé que les effectifs du Centre soient renforcés par un assistant administratif (agent du Service mobile) qui aura pour tâche de suivre et d'appuyer les activités de perfectionnement du personnel et l'administration du Centre afin de permettre aux formateurs de se consacrer à leurs tâches de base et de mettre au point des projets spécifiques pour appuyer l'exécution du mandat de la Mission et répondre aux besoins stratégiques définis par ses responsables.

Groupe du VIH/sida

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste
(création de 1 poste P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste
(création de 1 poste d'agent des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes
de Volontaire des Nations Unies*

59. En application des résolutions 1308 (2000) et 1983 (2011) du Conseil de sécurité, qui soulignent la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention en matière de VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix pour réduire le risque que des membres du personnel de maintien de la paix ne contractent ou ne transmettent le virus, il est proposé de créer un groupe du VIH/sida qui sera placé sous l'autorité du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Dans les résolutions précitées, le Conseil a également souligné qu'il importait que les responsables des Nations Unies appuient vigoureusement les actions de prévention, de traitement, de prestation de soins et de soutien liées au VIH/sida, en vue d'atténuer la stigmatisation et la discrimination qu'il suscite. Pour réduire la propagation du virus et d'atténuer ses effets, des équipements de protection individuelle, des activités de sensibilisation et de dépistage seront fournis à l'ensemble du personnel de maintien de la paix, l'accent étant plus particulièrement mis sur les questions d'égalité des sexes en raison de la vulnérabilité accrue des jeunes femmes et des filles à l'infection. La Mission intégrera la prévention du VIH, le traitement, les soins et l'accompagnement, y compris les programmes volontaires et confidentiels de conseils et de tests, à ses activités, notamment à l'assistance aux institutions nationales, à la réforme du secteur de la sécurité et à ses activités de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, elle entreprendra des actions d'information de proximité destinées aux communautés vulnérables et personnes infectées et affectées, les interventions ciblant les groupes de population vulnérables. Le Groupe sera placé sous l'autorité d'un spécialiste en chef du VIH/sida à la classe P-4 basé à Bamako avec un chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) et comptera quatre spécialistes régionaux du VIH/sida (Volontaires des Nations Unies), à raison de un pour chacun des quatre bureaux régionaux (Kidal, Mopti, Gao et Tombouctou).

Composante 1 : réconciliation politique et gouvernance démocratique

60. Comme indiqué dans le tableau qui suit, la MINUSMA fournira un appui en faveur de la réconciliation et du dialogue politiques, le but étant de renforcer les institutions démocratiques et de favoriser un débat sans exclusive et largement représentatif entre les différentes composantes politiques du Mali, conformément aux dispositions de l'accord préliminaire de Ouagadougou et aux résultats du processus de médiation d'Alger. La Mission s'efforcera également de faciliter la mise en œuvre d'un accord de paix global et mobilisera les institutions nationales et locales ainsi que d'autres acteurs de la vie politique. En outre, elle offrira ses bons offices et en usera pour renforcer la confiance et faciliter la concertation et la participation de tous les acteurs politiques. La MINUSMA concentrera ses efforts sur deux domaines d'activité prioritaires et interdépendants, à savoir l'appui à la poursuite de la mise en œuvre, par toutes les parties, des engagements en faveur de la paix et de la réconciliation, ce afin de progresser sur la voie de la réconciliation politique au Mali, et le rétablissement progressif de la gouvernance démocratique, l'objectif étant de favoriser l'appropriation et la prise en charge du processus par les Maliens et d'accroître la participation de la société civile à la prise de décisions.

61. Dans cette optique, la Mission continuera d'aider toutes les parties engagées dans les négociations d'Alger afin qu'elles aboutissent à un accord global et qu'elles conviennent des modalités de mise en œuvre des objectifs ambitieux et complexes en matière de politique, de sécurité, de réconciliation et de développement poursuivis dans le cadre de ces négociations.

62. La Mission prêtera également son concours aux autorités nationales chargées de gérer les élections en mettant au point un plan global visant à aider les agents électoraux dans la préparation et l'organisation des élections municipales et régionales, en application de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité. Cela permettra : a) d'améliorer le dispositif électoral malien et d'appuyer les réformes électorales, notamment la révision de la loi électorale; et b) d'aider la Commission électorale nationale indépendante, ce qui devrait contribuer à favoriser un consensus entre les acteurs politiques concernant le processus électoral.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Progrès réalisés sur la voie de la réconciliation politique au Mali

1.1.1 Ratification de l'accord de paix global par l'organe compétent (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1)

1.1.2 Application effective de l'accord de paix global (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1)

1.1.3 Adoption par le Parlement de propositions de lois sur la création d'institutions décentralisées et de partis politiques (2014/15 : 0; 2015/16 : 2)

1.1.4 Croissance de la participation de groupes de la société civile (notamment les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels et religieux et les milieux d'affaires) à la vie politique avec les autorités et les représentants de l'État (2013/14 : 30 groupes; 2014/15 : 35 groupes; 2015/16 : 45 groupes)

1.1.5 Participation des parties au conflit aux accords de paix globaux sur la protection, les droits et le bien-être des enfants, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1314 (2000), 1460 (2003) et 1612 (2005) (2014/15 : 0; 2015/16 : 1)

1.1.6 Prise en compte des violences sexuelles liées aux conflits dans les négociations et l'accord de paix, en application de la résolution 2106 du Conseil de sécurité (2014/2015 : 0; 2015/2016 : 1)

Produits

- Fourniture d'un appui institutionnel et fonctionnel dans le cadre de 3 réunions du Ministère de la réconciliation nationale, de 2 réunions de commissions spécialisées du Parlement (Lois et Décentralisation) et de 2 réunions avec les partis politiques, en vue de faire avancer la prise de décisions concernant la mise en œuvre de l'accord de paix global
- Mise à disposition d'une assistance technique et consultative, dans le cadre de 3 séances de réflexion avec le Ministère de la réconciliation nationale, des commissions spécialisées du Parlement (Lois et Décentralisation) et des partis politiques afin de promouvoir l'application de l'accord global
- Sensibilisation et conseils techniques à l'intention du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et des commissions spécialisées du Parlement dans le cadre de réunions mensuelles, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix global et définitif
- Fourniture de conseils techniques et de services d'appui et de secrétariat au Comité de contrôle et de suivi, à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix global et définitif
- Soutien à la campagne de sensibilisation menée par les partis politiques, les groupes de jeunes et de femmes, dans le cadre de 5 ateliers thématiques et de 4 forums régionaux sur l'accord de paix global
- Fourniture d'un appui à 4 initiatives de paix locales menées à l'échelle régionale par d'anciens groupes armés dans le nord du pays, dont une campagne d'information sur l'accord de paix global
- Fourniture d'un appui à une campagne de sensibilisation menée par des chefs traditionnels et religieux, des entreprises et des syndicats dans le cadre de 4 ateliers thématiques régionaux sur l'accord de paix global et définitif
- Sensibilisation et conseils techniques au Ministère de la réconciliation nationale dans le cadre de 24 réunions destinées à faciliter l'application de l'accord de paix global et définitif
- Poursuite de la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général auprès des autorités aux fins de l'exécution de mesures de renforcement de la confiance, y compris la libération de détenus
- Organisation de 6 réunions avec les institutions gouvernementales compétentes, les groupes armés et d'autres parties prenantes afin de faire connaître et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la prise en compte de la protection, des droits et du bien-être des enfants et des femmes dans les processus et les accords de paix, et le relèvement et la reconstruction après le conflit
- Sensibilisation et organisation de séances d'information, de réunions hebdomadaires et de débats trimestriels collectifs avec des représentants des autorités locales et des groupes de la société civile (notamment des groupes de femmes, de jeunes et des organisations religieuses) dans les 4 régions du nord pour éliminer les obstacles au dialogue et à la réconciliation et faciliter leur collaboration à la mise en œuvre de l'accord de paix global et au suivi des recommandations formulées par les Assises du nord et les États généraux de la décentralisation, et présentation de propositions pour consultation entre les parties prenantes et mise en œuvre conjointe par la société civile et les autorités locales

- Mise en œuvre de 5 projets sur la culture de la paix et la sensibilisation à la non-violence à titre d'appui à l'organisation, par les autorités maliennes, d'activités culturelles et traditionnelles dans les zones touchées par le conflit, y compris de festivals interculturels et de projets de réadaptation appuyés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation de campagnes d'information du public sur la réconciliation nationale et les droits de l'homme, notamment en sensibilisant la population au problème des violences sexuelles liées au conflit dans le nord du Mali et au mandat de la Mission, avec 10 réunions d'information avec les médias, 6 spots vidéo, 7 500 brochures, 15 000 t-shirts, 2 500 affiches, 1 série radiophonique, 10 spots radiophoniques en faveur d'une campagne de messages d'intérêt public, 12 manifestations publiques dans les régions du nord et à Bamako, une revue mensuelle et la célébration de la Journée des droits de l'homme
- Lancement d'une campagne d'information sur la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance, notamment concernant l'interdiction de l'enrôlement et de l'emploi d'enfants, avec 1 dossier d'information à l'intention des médias, 2 spots radiophoniques, 1 spot vidéo, 1 000 affiches, 1 000 brochures, 2 000 t-shirts, des jeux de rentrée scolaire visant à promouvoir la paix destinés à 1 000 enfants, et 1 manifestation publique dans l'une des régions du nord du pays
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques d'informations et de débats en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants de tout le pays
- Programmes radiophoniques quotidiens sur les initiatives menées par des femmes et des jeunes et sur l'esprit d'entreprise, et diffusion quotidienne d'un message d'intérêt public concernant le développement socioéconomique
- Émissions hebdomadaires sur radio MIKADO (station de la Mission), avec d'éminents invités nationaux et internationaux et des débats mensuels consacrés aux questions de gouvernance démocratique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique

1.2.1 Augmentation du nombre de cercles dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, dans lesquels les autorités locales consultent régulièrement les groupes de la société civile concernant leurs mécanismes de prise de décisions (2013/14 : 4 sur 17; 2014/15 : 8; 2015/16 : 10)

1.2.2 Adoption par le Parlement d'une nouvelle loi électorale en vue d'intégrer les modifications liées aux réformes électorales (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1)

1.2.3 Regroupement des 3 organes d'administration des élections au sein de la Commission électorale nationale, en vue d'agir plus efficacement (2014/15 : 3 organes; 2015/16 : 1 organe)

1.2.4 Mise en œuvre du Plan d'appui électoral (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

1.2.5 Organisation par le Gouvernement d'élections municipales et régionales libres, régulières et non contestées au cours du premier semestre de 2015, selon les termes du futur accord inter-malien (2014/15 : aucune; 2015/16 : 1 tour d'élections)

Produits

- Promotion de la participation à la vie politique et à la prise de décisions et de la gouvernance locale conjointe, le but étant de permettre aux organisations de la société civile d'être associées aux mécanismes de prise de décisions des autorités locales, à l'occasion de tables rondes mensuelles réunissant, au niveau national et dans les 4 régions du nord, des organisations de la société civile (notamment des organisations de femmes et de jeunes), les autorités locales et des chefs traditionnels
- Fourniture de conseils, dans le cadre d'ateliers périodiques et de séances de formation, aux représentants des administrations locales et de l'État dans les régions du nord du Mali touchées par le conflit, en matière de politiques et de pratiques de bonne gouvernance, le but étant de favoriser la réadaptation et la réconciliation au niveau local
- Organisation de 3 séminaires et de 10 séances de formation en vue de donner à la nouvelle commission électorale nationale indépendante les moyens de sa mission d'organisation d'élections
- Fourniture de conseils et d'appui à l'occasion de réunions périodiques avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et la Commission parlementaire des lois, et de 3 ateliers avec les organes d'administration des élections (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Commission électorale nationale indépendante et Délégation générale aux élections), des partis politiques et des organisations de la société civile (notamment des organisations de femmes), pour faire le point sur les principales lacunes de la législation électorale et sur la révision de la loi électorale aux fins de sa mise en conformité avec les normes internationales
- Soutien sur les plans logistique et opérationnel et en matière de la sécurité aux autorités maliennes pendant les élections conjointes (municipales et régionales) organisées par le Gouvernement au cours du premier semestre de 2015
- Aide à la livraison du matériel nécessaire pour le scrutin dans tous les bureaux de vote, ainsi qu'au dépouillement des résultats des élections
- Appui en matière de sécurité et de logistique au déploiement d'agents nationaux de la Commission électorale nationale indépendante dans leurs zones de responsabilité respectives

Facteurs externes : Les parties au conflit s'engagent de bonne foi dans le processus de réconciliation politique et la mise en œuvre de l'accord préliminaire et/ou du processus de paix global, et la sécurité n'est pas compromise par des groupes du nord du pays qui ne respectent pas le processus de paix. Les élections municipales et régionales sont organisées comme prévu par le Gouvernement au cours du premier semestre de 2015.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (réconciliation politique et gouvernance démocratique)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>				<i>Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations Unies</i>			Total	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>national^a</i>		
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	–	2	5	8	4	19	10	9	38
Postes proposés 2015/16	–	3	7	12	4	26	14	9	49
Variation nette	–	1	2	4	–	7	4	–	11

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté Volontaires sur le plan des Nations national ^a Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Section des affaires électorales										
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	3	1	9	3	5	17	
Postes proposés 2015/16	–	1	3	3	1	8	3	5	16	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	
Total										
Effectif approuvé 2014/15	–	3	9	11	5	28	13	14	55	
Effectif proposé 2015/16	–	4	10	15	5	34	17	14	65	
Variation nette	–	1	1	4	–	6	4	–	10	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 6 postes (création de 1 D-2, 2 P-4 et 4 P-3 et réaffectation de 1 P-4 au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (création de 4 postes d'administrateur)

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes (création de 1 D-2, 2 P-4 et 4 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'administrateur)

63. La Division des affaires politiques, dont l'effectif autorisé se compose actuellement de 38 postes et emplois de temporaire (2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 4 SM, 6 P, 4 GN et 9 VNU), conformément au mandat de la Mission tel qu'il est énoncé dans les résolutions 2100 (2013) et 2164 (2014) du Conseil de sécurité, appuie l'application de l'accord de paix et œuvre en faveur de la réconciliation nationale et de la stabilité avec un grand nombre d'acteurs politiques, dont le Gouvernement malien et la société civile malienne. La Division s'attache également à fournir des conseils et à mener un dialogue politique avec les institutions de l'État et les autres acteurs politiques, notamment les partis politiques, les syndicats et les entreprises, et à user de ses bons offices pour encourager tous les acteurs politiques à ouvrir la voie à la concertation et à la participation. Considérant les difficultés qu'il reste à surmonter pour mettre en œuvre l'accord de paix global et définitif et parvenir à la réconciliation aux niveaux national et sous-régional, il est proposé de renforcer la Division des affaires politiques en y affectant un directeur des affaires politiques de la classe D-2 et 10 spécialistes des questions politiques (2 P-4, 4 P-3 et 4 AN). Le directeur rendra compte au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et le secondera. En outre, il supervisera la médiation et les affaires politiques et civiles, mettra au point des stratégies intégrées globales et fournira des orientations et des lignes directrices pour assurer la cohérence et les

synergies, afin de maximiser l'impact de l'action menée dans le cadre de la composante et de la Mission et de tirer le meilleur parti des ressources. La proposition de renforcer l'effectif de la Division permettra aussi aux responsables de contribuer à mettre en œuvre un accord de paix global et définitif, notamment par sa ratification par le Parlement, à organiser un référendum sur la nouvelle Constitution et à appuyer l'Assemblée nationale et les institutions régionales afin qu'elles jouent leurs rôles respectifs dans l'élaboration et la promulgation de lois sur un nouveau cadre institutionnel, les partis politiques et les autres acteurs nationaux.

Section des affaires électorales

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste de P-4 au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide)

64. D'après l'évaluation menée par la Mission sur les effectifs de la Section de l'assistance électorale et en raison de la charge de travail actuelle et à venir, il est proposé de réaffecter un poste P-4 au Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité et protection des civils dans le nord du Mali

65. Comme indiqué dans le tableau ci-après, les membres du personnel militaire et du personnel de police de la MINUSMA continueront d'appuyer les Forces de défense et de sécurité maliennes dans la stabilisation des principales agglomérations du nord du Mali. La Mission étendra sa présence au-delà des principales agglomérations, en appuyant l'action que mènent les autorités maliennes pour écarter les menaces et en prenant activement des dispositions, au besoin, pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones. La Mission appuiera les autorités maliennes en adoptant des mesures destinées à protéger les civils immédiatement menacés de violences physiques, dans les limites de ses capacités et dans ses zones de déploiement.

66. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, la Mission s'emploiera à limiter les effets des risques d'explosion afin de protéger les civils, rendre possible le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le Mali, et veiller à ce que les composantes de la Mission soient à même de mener à bien les activités qui leur ont été confiées. Elle mènera des initiatives locales pour aider les autorités nationales à retourner dans le nord et à y exercer la bonne gouvernance, tout en contribuant au règlement des conflits par la médiation, et favorisera la participation des populations et leur collaboration avec les autorités locales afin de réinstaurer un climat stable renforçant le processus politique.

67. La Mission continuera en outre d'appuyer l'apaisement des tensions, le règlement des plaintes pour violation du cessez-le-feu et les progrès du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de ses modalités d'application dans le cadre de la Commission technique mixte sur la sécurité et d'autres procédures établies, selon qu'il conviendra.

68. En collaboration avec des partenaires, la MINUSMA appuiera le cantonnement des groupes armés, étape indispensable à toute opération de désarmement, démobilisation et réintégration efficace, dans le cadre d'un règlement de paix global. Elle aidera les autorités maliennes à coordonner les efforts internationaux,

en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et du démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, conformément aux dispositions de l'accord préliminaire de Ouagadougou et de l'accord de paix, et compte tenu des besoins propres aux enfants démobilisés.

69. La Mission continuera à consolider l'état de droit et la gouvernance des institutions chargées de la sécurité en contribuant aux progrès réalisés dans la restauration de l'autorité de l'État au nord du Mali. Elle travaillera avec les autorités nationales, en particulier avec le nouveau Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité, dirigé par le Président du Mali, et avec des partenaires internationaux afin de mettre en place et de consolider des institutions de défense et de sécurité professionnelles et responsables et des mécanismes de justice formelle. La Mission fera en sorte que l'autorité de l'État soit rétablie conformément aux normes internationales et de façon à renforcer la confiance de la population. En particulier, la Mission encouragera les autorités maliennes à affecter des procureurs nationaux, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le nord du pays et travaillera en étroite collaboration avec la police et la gendarmerie nationales afin de sécuriser les établissements pénitentiaires et les tribunaux. Cette initiative, déjà en place durant l'exercice 2014/15, incitera les autorités nationales à demeurer à leur emplacement actuel et à continuer d'exercer leurs fonctions. Afin de rétablir et de renforcer la confiance de la population, la Mission organisera des formations et des programmes de mentorat à l'intention des personnels chargés des poursuites et des agents du système judiciaire à l'échelle nationale, et fournira, grâce à des projets à effet rapide et à la mobilisation de l'équipe de pays des Nations Unies et des donateurs internationaux, un soutien matériel et une aide à la reconstruction en faveur des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires du nord du Mali.

70. Comme l'a formulé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1894 (2009), toutes les missions de maintien de la paix ayant un mandat de protection doivent, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, intégrer des stratégies de protection détaillées dans la planification générale de leurs activités et des plans d'urgence. Dans sa résolution 2164 (2014), le Conseil définit en outre le lien entre sécurité, stabilisation et protection des civils, ce qui permettra de mettre au point des plans d'action intégrés de protection des civils réunissant tous les éléments des stratégies de stabilisation et de protection. En conséquence, la Mission continuera de diriger la structure de coordination de la protection des civils, composée de quatre forces régionales d'intervention et du Conseil de direction, au sein duquel figurent le Groupe de protection, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le nord du Mali

2.1.1 Diminution du nombre d'actes de violence commis par des groupes armés qui ne respectent pas le processus de paix dans les 7 grandes agglomérations du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal, Menaka, Tessalit, Anefis et Douentza) et dans les environs (2013/14 : 15 2014/15: 10; 2015/16 : 5)

2.1.2 Augmentation du nombre d'endroits dans le nord du pays où les Forces de défense et de sécurité maliennes ont repris leurs fonctions de sécurité (2013/14 : 7; 2014/15 : 11; 2015/16 : 15)

2.1.3 Augmentation du nombre de réunions de la Commission technique mixte sur la sécurité afin de régler les cas de violation du cessez-le-feu et autres griefs entre les parties au processus de paix (2013/14 : 20; 2014/15 : 25; 2015/16 : 24)

Produits

- Participation et recommandations de fond à 2 réunions multilatérales avec les États voisins pour renforcer la coopération régionale et développer des mécanismes conjoints afin de résoudre les problèmes de sécurité régionale touchant le nord du Mali
- 48 réunions (2 par mois) de la Commission technique mixte sur la sécurité, permettant à toutes les parties de régler leurs différends devant le comité militaire de haut niveau chargé de superviser le cessez-le-feu et les travaux des équipes de surveillance et de vérification du cessez-le-feu au titre de l'accord préliminaire
- 520 patrouilles de vérification effectuées par les équipes mixtes d'observation et vérification (10 équipes mixtes d'observation et vérification x 1 patrouille hebdomadaire x 52 semaines) (les équipes mixtes d'observation et vérification sont des équipes conjointes MINUSMA/forces françaises de l'opération Barkhane/Forces maliennes de défense et de sécurité/Mouvement national pour la libération de l'Azawad chargées de vérifier le respect du cessez-le-feu dans les principaux lieux présentant un risque d'affrontements)
- 11 712 patrouilles à pied dans les 7 grandes agglomérations (1 patrouille par compagnie et par jour x 32 compagnies x 365 jours)
- 168 patrouilles de moyenne distance (d'une durée de 3 jours) et opérations de sécurité effectuées en zone rurale (2 patrouilles par compagnie x 7 bataillons x 12 mois)
- 24 patrouilles de longue distance et opérations de sécurité des bataillons de réserve pour prévenir le retour de groupes extrémistes armés (déploiement d'un effectif de la taille d'une compagnie pendant 10 jours à raison de 8 patrouilles de longue distance dans chacun des 3 secteurs)
- 600 patrouilles d'une unité fluviale sur le fleuve Niger (2 patrouilles fluviales par jour x 300 jours)
- 1 440 missions, dont des patrouilles et des sorties de combat d'hélicoptères armés (20 sorties x 6 appareils x 12 mois)
- 1 080 missions d'hélicoptères de manœuvre, dont des opérations de patrouille, d'approvisionnement et de transport (15 sorties x 6 appareils x 12 mois)
- 360 missions effectuées par un drone à long rayon d'action (30 sorties par mois pendant 12 mois de l'année)
- 720 missions de transport (30 x 2 avions de transport tactique x 12 mois)
- 78 patrouilles hebdomadaires de vérification des routes effectuées par les équipes d'inspection des routes et de déminage comme elles en sont chargées par la force (100 % des opérations appuyées par le Service de la lutte antimines)
- 416 missions de neutralisation d'engins explosifs improvisés ou non explosés, ou opérations de destruction des armes et des munitions effectuées par 2 compagnies de neutralisation des explosifs et munitions, chacune composée de 4 équipes et/ou de membres du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes (100 % des opérations appuyées par le Service de la lutte antimines)

- Suivi d'une formation sur les engins explosifs improvisés par tous les effectifs devant être déployés à l'occasion des prochaines rotations dans les 8 semaines suivant leur arrivée dans la Mission, sauf en cas de dispense par le chef de corps ou par les responsables de la force
- 2 nouvelles compagnies de neutralisation des explosifs et munitions ayant suivi le programme de formation obligatoire sur la neutralisation des explosifs et munitions, dont la durée peut atteindre 8 semaines par compagnie, tenues d'effectuer des exercices basiques de neutralisation d'engins explosifs improvisés
- Fourniture de conseils et d'un appui aux responsables de la Mission, à la force de la MINUSMA et au Siège de l'ONU sur l'amélioration de l'atténuation des dangers d'explosion (engins explosifs improvisés y compris)
- Remise en état de 8 zones de stockage d'armes et de munitions pour les Forces de défense et de sécurité maliennes
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, contribuant à une meilleure sensibilisation du public aux problèmes de sécurité et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions liées à la situation

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Accomplissement de progrès dans la protection des civils au Mali

2.2.1 Mise en œuvre de plans d'action intégrés de protection des civils dans les régions des zones prioritaires (2014/15 : 4; 2015/16 : 4)

2.2.2 Mise en œuvre de plans d'action de protection des civils, en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

2.2.3 Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide afin que les recommandations préventives soient mieux ciblées (2014/2015 : 20 évaluations mensuelles des risques liés à la protection des civils, comprenant des recommandations; 2015/2016 : 48 évaluations mensuelles des risques liés à la protection des civils, comprenant des recommandations)

Produits

- Évaluations mensuelles des menaces potentielles, ainsi que des mesures d'atténuation élaborées par les 4 bureaux régionaux qui serviront de base à la mise en œuvre de plans d'action intégrés de protection des civils
- Élaboration et exécution d'une stratégie multidimensionnelle de protection des civils, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un mécanisme de coordination pour la protection des civils rassemblant tous les acteurs concernés de la Mission et du Groupe de la protection, notamment le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Déploiement d'équipes mixtes de protection, afin de mieux connaître les préoccupations liées au dispositif de coordination de la protection des civils et de fournir à la Mission des recommandations pour y remédier
- Renforcement des liens avec les acteurs compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils, en les aidant à sécuriser les zones concernées
- Offre de conseils techniques aux autorités locales, aux services nationaux de sécurité et aux acteurs compétents à l'échelle nationale en ce qui concerne la protection des civils sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques

- Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide afin de surveiller la situation et d'intervenir en cas de nouveaux conflits et menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, par le biais des équipes spéciales régionales de protection des civils
- Conduite de 60 missions d'enquête et de surveillance des droits de l'homme dans les zones touchées afin de faire connaître et de recommander les mesures de protection mises en œuvre par la Mission

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

2.3.1 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2014/15 : 2 000; 2015/16 : 3 000)

2.3.2 Mise en œuvre de programmes nationaux de désarmement, démobilisation et réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

2.3.3 Augmentation du nombre de vérifications et d'enregistrements d'éléments de groupes armés, y compris les femmes et les enfants (2013/14 : 1 847; 2014/15 : 5 000; 2015/16 : 8 000)

2.3.4 Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés, y compris les enfants rescapés de ces groupes, qui ont été désarmés et démobilisés (2013/14 : aucun; 2014/15 : 5 000; 2015/16 : 8 000)

2.3.5 Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2013/14 : 1 000 anciens combattants et membres de leurs communautés; 2014/15 : 4 000; 2015/16 : 8 000)

Produits

- Mise en place, dans les zones de cantonnement et dans d'autres lieux désignés à l'avance, de camps de désarmement et de démobilisation destinés à accueillir 5 000 personnes ayant des liens avec des éléments armés
- Conduite d'activités de vérification, d'établissement des profils et d'enregistrement de 5 000 éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'éducation psychosociale, de réconciliation et d'orientation civique, dans les camps de désarmement comme au sein des communautés
- Réinsertion socioéconomique de 6 847 anciens combattants, contrôlée par les communautés
- Organisation de 4 ateliers d'activités de promotion et de consultation technique à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes et les dirigeants locaux, afin de sensibiliser l'opinion à la question des enfants soldats et de renforcer la capacité des homologues nationaux à mettre en place de manière efficace le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Organisation dans les diverses régions de 8 ateliers destinés aux populations locales, notamment les femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue sur le retour d'anciens éléments de groupes armés dans leurs communautés

- Prestation de conseils et d'un appui techniques à la Commission technique mixte sur la sécurité et au Comité de suivi et d'évaluation sur les questions essentielles de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui risquent de se poser au cours du processus de mise en application
- Mise en œuvre de projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique pour quelque 8 000 anciens éléments de groupes armés et membres de leur famille ou de leurs communautés y compris les femmes, les jeunes courant le risque d'être recrutés et les membres de groupes ayant des besoins particuliers, et coordination avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria en ce qui concerne les questions transfrontières liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Désarmement, démobilisation et réintégration d'environ 700 anciens combattants étrangers et des personnes à leur charge
- Organisation d'activités de promotion et de consultation technique à l'intention des institutions nationales et de la société civile, notamment les organisations de femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celle-ci et les réinsérer
- Organisation de 16 visites dans 8 zones de cantonnement et/ou de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés, de plaider en faveur de cette opération et de former les groupes armés à la protection et aux droits de l'enfant, en collaboration avec l'UNICEF
- Diffusion de 52 émissions de radio hebdomadaires sur les questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration
- Prise en compte des questions liées à la protection des femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste, dans tous les aspects des politiques et programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, à savoir la séparation des sexes dans les zones de cantonnement, les activités de prévention, l'engagement des groupes armés à mettre fin à la violence lors du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, et appui à la coordination entre les programmes de réintégration sociale et la réparation en faveur des victimes
- Organisation de 8 visites dans 8 zones de cantonnement afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées aux conflits lors du processus de désarmement, démobilisation et réintégration

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Améliorer la gouvernance des institutions chargées de la sécurité

2.4.1 Le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et ses organes (Cellule de coordination et comités ministériels) sont mis en place, équipés et dotés en personnel (2014/15 : 1 organe; 2015/16 : 5 organes).

2.4.2 Augmentation du nombre de formations au renforcement des capacités destinées aux agents chargés de mettre en application la réforme du secteur de la sécurité, à la suite de l'adoption du cadre de cette réforme (2014/15 : 50 agents formés; 2015/16 : 200)

2.4.3 Augmentation du nombre d'évaluations effectuées par le Comité du Parlement pour la défense et la sécurité (2014/15 : 1; 2015/16 : 4)

2.4.4 Prestation par les Forces de défense et de sécurité maliennes de services aux victimes de violences sexuelles, par le biais des mesures suivantes : création de cellules de lutte contre les violences sexuelles, de postes d'officier de permanence et de coordonnateurs de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste chargés d'organiser des activités de prévention et d'entendre les allégations de violences sexuelles, d'enquêter sur les cas signalés et de prendre des mesures à leur sujet, conformément aux procédures de fonctionnement et d'orientation normalisées

2.4.5 Prise en compte des questions liées aux violences sexuelles tout au long du processus de réforme du secteur de la sécurité, conformément à la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité (2014/15 : 1; 2015/16 : 3)

Produits

- Mise en œuvre de 4 projets à effet rapide afin d'appuyer (en leur fournissant du matériel et des formations) la mise en place de la Cellule de coordination technique du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, des comités du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, et des organes de contrôle des forces armées et de la gendarmerie
- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités (à Bamako et Gao) sur les politiques et doctrines des institutions chargées de la sécurité concernant le terrorisme et la criminalité transnationale organisée
- Organisation à Bamako et Gao de 12 séances de formation destinées à des représentants des institutions chargées de la sécurité, du Ministère de la défense et du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, sur les domaines suivants : la planification stratégique de la réforme du secteur de la sécurité, la gestion du changement, le suivi et l'évaluation et la gestion des frontières
- Déploiement pendant un an de 2 fonctionnaires dans la Cellule de coordination technique du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité à Bamako, dans le cadre du renforcement des capacités dans ce domaine
- Organisation de 6 séminaires à l'intention de membres du Parlement et d'autres organes législatifs sur les domaines suivants : les dépenses publiques du secteur de la sécurité, la rédaction de textes de loi et l'élaboration de mécanismes de suivi
- Organisation à Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal de 4 ateliers consultatifs avec des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, sur les domaines suivants : la stratégie nationale de la réforme du secteur de la sécurité, les violences sexuelles liées aux conflits, et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans cette réforme
- Organisation de 10 réunions destinées à fournir une assistance technique et des conseils afin de prévenir les cas de violences sexuelles liées au conflit commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes, et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes
- Organisation de 4 enquêtes d'opinion auprès des populations de Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal, dont 30 % de femmes au moins, visant à évaluer leur confiance dans les institutions chargées de la sécurité
- Organisation à Bamako et Gao de 16 réunions de coordination avec les autorités maliennes, les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux

- Prestation de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles avec le Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile, en vue de l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation visant à améliorer la capacité de la police et d'autres services de maintien de l'ordre à maintenir l'état de droit
- Prestation de conseils et d'un appui techniques sur l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation tenant compte de la problématique hommes-femmes, par le biais de mesures spéciales pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale sur la violence sexuelle et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences sexuelles
- Organisation de 2 séances de formation des formateurs à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes, visant au renforcement des capacités dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées au conflit
- Prestation de conseils et d'un appui techniques en vue de la création d'une cellule spécialisée, au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes, pour aider les victimes de violences sexuelles et sexistes
- Prestation d'un appui technique au Ministère des affaires féminines sur les stratégies pour le recrutement, le déploiement et l'ascension professionnelle du personnel féminin des Forces de défense et de sécurité maliennes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Progrès dans le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du Mali

2.5.1 Augmentation du nombre de tribunaux fonctionnant (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires traitées) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 4; 2014/15 : 8; 2015/16 : 12)

2.5.2 Augmentation du nombre de prisons fonctionnant (bâtiments ouverts, personnel et détenus présents) dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal et dans les 3 districts de Mopti touchés par la crise de 2012 (2013/14 : 3; 2014/15 : 6; 2015/16 : 12)

2.5.3 Mise en œuvre de la stratégie nationale 2014-2019 pour la justice

2.5.4 Les 15 préfets et 75 sous-préfets des zones du nord touchées par le conflit réintègrent tous leurs cercles et arrondissements respectifs.

2.5.5 Augmentation du nombre de policiers dans les zones du nord touchées par le conflit (2013/14 : 1 931; 2014/15 : 2 300; 2015/16 : 2 500)

Produits

- Conseils quotidiens à la police malienne et renforcement de ses capacités, par le biais de l'implantation de membres de la Police des Nations Unies dans des bureaux de la police malienne dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti ainsi qu'à Bamako, notamment dans 2 écoles de police
- Formation de 5 000 agents des Forces de sécurité maliennes aux sujets suivants : techniques de police, action antiémeutes, techniques d'enquête et droits de l'homme, notamment questions liées à la différence de sexe, protection des enfants, violences sexuelles liées aux conflits et autres sujets mentionnés dans l'évaluation des besoins 2013-2014

- 280 000 heures-homme de patrouille conjointe Police des Nations Unies-police malienne (2 patrouilles par unité de police constituée x 8 unités x 10 hommes x 7 heures x 250 jours)
- 6 000 heures-homme d'appui opérationnel à l'action antiémeutes fournies à la police malienne par les unités de police constituées, notamment au cours d'exercices de formation communs
- 52 500 heures-homme de patrouille des unités de police constituées des Nations Unies (6 heures par patrouille x 5 hommes x 7 unités x 250 jours) dans les zones instables, pour appuyer la police malienne et les services de maintien de l'ordre maliens
- 2 400 heures de patrouille en profondeur des unités de police constituées des Nations Unies (12 heures par patrouille x 200 patrouilles en un an)
- 14 semaines de formation et de mentorat périodique organisées par les ministères de la défense et de la sécurité intérieure à l'intention de 12 membres du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le but de mettre en place des capacités de neutralisation des engins explosifs improvisés
- Prestation de conseils techniques pour appuyer la création, au sein de la Direction du génie militaire à Bamako, d'un centre national de coordination de la neutralisation des explosifs et munitions
- Prestation d'un appui au Ministère de la justice pour rendre pleinement opérationnels les 12 tribunaux et les 12 prisons qui se trouvent dans les zones occupées par les groupes armés, et pour la remise en état ou la construction de 5 tribunaux et de 5 établissements pénitentiaires à Gao, Kidal, Mopti, Tombouctou et Bamako
- Organisation de 30 séances de consultation et de 10 stages de formation de formateurs pour les juges, procureurs et autres agents du système judiciaire
- Prestation d'un appui au Ministère de la justice pour l'organisation de 15 audiences foraines dans les zones non sécurisées ou difficiles d'accès
- Prestation d'un appui dans le cadre de 10 enquêtes criminelles sur des crimes graves commis par les autorités de la justice militaire dans les zones touchées par le conflit armé, au moyen de 10 formations de formateurs organisées par les Cellules d'appui aux poursuites judiciaires à l'intention de 150 agents pénitentiaires
- Prestation de services de transport au Service d'inspection des prisons du Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne les questions de protection des jeunes et des femmes, à Gao, Tombouctou et Mopti, lors de ses 24 inspections (4 visites dans chacune des 6 prisons)
- Prestation d'un appui logistique à 20 visites d'inspection du Service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice à Gao, Tombouctou et Mopti
- Publication de 1 rapport de pays sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies
- Organisation d'activités d'information comprenant 10 manifestations publiques, 10 ateliers de formation et 10 programmes de radio sur les normes juridiques internationales et nationales et leur application
- Prestation d'une assistance technique, notamment pour la présentation de rapports en vertu des traités et la mise en place de mécanismes de suivi, à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères en ce qui concerne le respect de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes
- Diffusion de bulletins quotidiens d'actualité sur la station radio de la Mission, qui encourageront un dialogue ouvert entre les autorités de l'État, les décideurs, la société civile et la population
- Organisation de 5 séances de formation de formateurs sur la surveillance des violations des droits de l'enfant à l'intention de 45 instructeurs maliens et de 4 séances régionales de formation sur la protection de l'enfance à l'intention de 120 représentants d'organismes œuvrant pour les jeunes et les femmes

- Organisation de 5 stages de formation des formateurs à l'intention de juges et d'acteurs judiciaires, sur la protection de l'enfance, la justice pour mineurs et les règles et réglementations s'appliquant à la détention d'enfants en période de conflit
- Organisation de 4 réunions de travail visant à renforcer les capacités des représentants de l'État et des autorités locales à déterminer les priorités concernant les populations locales, notamment les femmes et les jeunes
- Mise en œuvre de 1 projet à effet rapide pour restaurer les locaux utilisés par la société civile, et de 5 projets à effet rapide – au moins un par région – pour remettre en état les bâtiments publics
- Organisation de 1 atelier par région pour le Ministère de l'intérieur et de la sécurité, afin que l'État et les autorités locales appuient l'augmentation du quota de civils occupant des fonctions de représentants de l'État, et pour renforcer les capacités de l'État et des autorités locales en matière d'administration publique et de gouvernance locale
- Prestation d'un appui au processus de réconciliation et aux programmes-cadres analogues, afin d'élaborer les mécanismes primordiaux permettant le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire, ainsi qu'un renforcement de la confiance visant à prévenir l'escalade de la violence et à faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État
- Permanence téléphonique pour répondre aux cas de violence sexuelle et sexiste, et élaboration d'instructions permanentes pour lutter de manière efficace contre les violences sexuelles, liées ou non aux conflits
- Organisation d'activités de sensibilisation et de formation destinées à renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, liées ou non aux conflits
- Prestation de conseils destinés à encourager la mise en œuvre de mécanismes de prévention des violences sexuelles et de protection contre celles-ci
- Prestation de conseils destinés à encourager la révision du Code pénal, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle
- Activités de sensibilisation à la question des violences sexuelles et sexistes, liées ou non aux conflits, par le biais d'une campagne de 16 jours contre la violence à l'égard des femmes
- Organisation de 24 inspections des prisons (4 visites dans chacune des 6 prisons) afin d'assurer la protection des hommes et des femmes contre les violences sexuelles au cours de leur détention et la surveillance de la détention des auteurs de crimes sexuels

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées à condition que : a) dans le cadre de sa nouvelle configuration, la MINUSMA, qui étend ses opérations dans le nord du Mali, atteigne sa pleine capacité opérationnelle pendant l'exercice 2014/15; b) les contingents militaires et les forces de police soient dotés des capacités et de l'équipement nécessaires; c) toutes les parties maliennes coopèrent pleinement au déploiement et aux activités de la MINUSMA, en assurant la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation de celle-ci, ainsi qu'un accès immédiat et sans entrave à l'ensemble du territoire malien, afin qu'elle puisse s'acquitter intégralement de son mandat; d) les parties signent un accord de paix global prévoyant le retour des Forces de défense et de sécurité maliennes au nord du territoire et comprenant des dispositions spécifiques pour le lancement et l'organisation des opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration; e) les parties respectent leurs engagements respectifs envers l'accord de paix global; f) des partenaires et des ressources soient disponibles pour mettre en œuvre des programmes de réintégration de longue durée pour les anciens combattants; g) les partenaires d'exécution soient en mesure d'élaborer et d'exécuter des projets de lutte contre la violence communautaire; h) les institutions chargées de la sécurité restent subordonnées aux autorités civiles et les deux parties soient attachées à la réforme du secteur de la sécurité et résolues à respecter l'état de droit; i) les parties prenantes nationales et locales demeurent solidement attachées au processus de réconciliation et de consolidation de la paix; et j) les partenaires internationaux et les donateurs appuient le processus de réforme du secteur de la sécurité, notamment au moyen de fonds extrabudgétaires.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, Stabilisation de la sécurité et protection des civils dans le nord du Mali

<i>Catégorie</i>										Total
I. Contingents										
Effectif approuvé 2014/15										11 200
Effectif proposé 2015/16										11 200
Variation nette										–
II. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2014/15										320
Effectif proposé 2015/16										320
Variation nette										–
III. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2014/15										1 120
Effectif proposé 2015/16										1 120
Variation nette										–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>										
IV. Personnel civil	<i>SSG/SGA</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
Bureau du commandant de la Force										
Postes approuvés 2014/15	1	1	–	–	1	3	20	–	23	
Postes proposés 2015/16	1	1	–	–	1	3	19	–	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	
Bureau du Chef de la Police des Nations Unies										
Postes approuvés 2014/15	–	2	7	1	1	11	14	–	25	
Postes proposés 2015/16	–	2	7	1	1	11	14	–	25	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	13	1	21	41	5	67	
Postes proposés 2015/16	–	1	6	13	1	21	41	5	67	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration										
Postes approuvés 2014/15	–	–	5	7	2	14	13	5	32	
Postes proposés 2015/16	–	–	5	7	2	14	13	6	33	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies			Total
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Total partiel		national ^a	Volontaires Unies		
Section de la réforme du secteur de la sécurité										
Postes approuvés 2014/15	–	1	3	2	–	6	2	–	8	
Postes proposés 2015/16	–	1	3	2	–	6	2	–	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil										
Postes approuvés 2014/15	1	5	21	23	5	55	90	10	155	
Postes proposés 2015/16	1	5	21	23	5	55	89	11	155	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	1	–	
Total (I à IV)										
Effectif approuvé 2014/15									12 795	
Effectif proposé 2015/16									12 795	
Variation nette									–	

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux nationaux.

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette
(reclassement de 1 poste P-4 à P-5)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste d'agent
des services généraux*

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création)

Bureau du commandant de la Force

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste
(transfert de 1 poste d'agent des services généraux au Groupe
de la sécurité aérienne)*

71. Sur la base de l'évaluation des effectifs de la Mission et de la charge de travail actuelle et à venir du Bureau du commandant de la Force, il est proposé qu'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national soit transféré au Groupe de la sécurité aérienne.

Division des affaires civiles

*Personnel recruté sur le plan international : pas de variation nette
(reclassement de 1 poste P-4 à P-5)*

72. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du pays, en particulier à Kidal, il a été décidé de renforcer la présence de la Mission dans la région aux niveaux politique, de la sécurité et de l'appui à la mission, et de créer un secteur nord qui comprendrait une structure de commandement militaire complète. Le bureau régional de Kidal deviendra donc un poste de commandement

de secteur, au même titre que les bureaux régionaux de Tombouctou et Gao. Davantage de personnel civil et en uniforme sera déployé dans le secteur nord. Dans ce contexte, il est proposé de reclasser un poste de spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 à P-5. Le titulaire de ce poste deviendra ainsi spécialiste des affaires civiles hors classe et remplira la fonction d'adjoint principal au chef de bureau. Ce dernier pourra ainsi superviser le travail d'un nombre croissant de membres du personnel civil.

Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

73. La Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, dont l'effectif civil autorisé compte actuellement 40 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 2 SM, 6 AN, 9 GN et 5 VNU) aide les autorités maliennes et coordonne les efforts internationaux en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris en ce qui concerne le cantonnement des groupes armés. L'enregistrement des combattants est une étape essentielle de la phase de démobilisation; il est donc proposé de créer au sein de la Section un poste supplémentaire d'informaticien (Volontaire des Nations Unies), consacré à l'élaboration et à la gestion du logiciel, de la base de données et du matériel d'enregistrement nécessaires. Le titulaire de ce poste aidera en outre à installer et à configurer ces applications, à déterminer les besoins logistiques aux fins de la collecte et du regroupement des données dans les zones de cantonnement en vue de l'identification et de l'enregistrement des combattants et des armes, ainsi qu'à mettre au point de nouvelles applications Web et d'autres produits similaires afin de répondre aux divers besoins, tout en continuant à gérer les applications actuellement en cours d'exploitation, de mise à l'épreuve et de développement. Il se servira notamment d'outils de génération de rapports.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

74. Comme présenté dans les tableaux ci-après, la Mission s'emploiera en priorité à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris ceux des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, par le biais, notamment, d'activités de suivi, d'information et de sensibilisation. À cet égard, la MINUSMA continuera de repérer les cas de violence sexuelle liée aux conflits ainsi que les violations des droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et des groupes vulnérables. La Mission continuera de mener des enquêtes sur les cas d'alerte rapide, de veiller au respect des droits fondamentaux des groupes vulnérables dans l'administration de la justice, de lutter contre l'impunité et d'appuyer les travaux des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Elle continuera à consolider et à renforcer les capacités des pouvoirs publics – notamment la magistrature, les forces de sécurité et de maintien de l'ordre – ainsi que des principaux partenaires intérieurs en matière de droits de l'enfant et de protection de l'enfance et de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles. Elle continuera d'appuyer la mise en place d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, en insistant sur l'appui à la Commission nationale des droits de l'homme, et contribuera au renforcement des activités de sensibilisation aux droits de l'homme menées à tous les niveaux, y compris auprès

de la population. Elle soutiendra également l'engagement du Mali auprès des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels. Elle favorisera, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies concernés, la société civile et les autorités locales, l'élaboration et la prise en compte systématique de stratégies visant à lutter contre la violence sexuelle et à protéger les enfants en temps de conflit armé. Elle contribuera également à assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants dans des situations de conflit armé et à maintenir le dialogue avec les forces et les groupes armés en vue d'obtenir leur engagement à appliquer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves commises contre les enfants.

75. La Mission surveillera la situation des droits de l'homme dans le pays, mènera des enquêtes et établira régulièrement des rapports à ce sujet, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle s'assurera que les principes des droits de l'homme occupent une place centrale dans le dialogue politique, accordera une attention particulière à l'appui aux mécanismes nationaux et internationaux de justice transitionnelle et veillera au respect des droits des victimes de violations des droits de l'homme.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Renforcement des capacités nationales en matière de promotion et de protection des droits de l'homme

3.1.1 Le Comité international de coordination a relevé la note d'accréditation de la Commission nationale des droits de l'homme, la faisant passer de B à A (2014/15 : B; 2015/16 : A).

3.1.2 Augmentation du nombre de lois et politiques nationales adoptées ou harmonisées avec les normes relatives aux droits de l'homme (2014/15 : 2; 2015/16 : 4)

3.1.3 Augmentation du nombre de rapports restant à présenter aux organes conventionnels (2014/15 : 1; 2015/16 : 2)

3.1.4 Adoption, par les autorités nationales, d'un plan/feuille de route en matière de protection des droits de l'homme (2014/15 : aucun; 2015/16 : 1)

Produits

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique à la Commission nationale des droits de l'homme grâce au déploiement d'un consultant spécialisé en réforme institutionnelle et au renforcement des capacités des membres et du personnel de la Commission
- Évaluation des institutions du secteur de la justice et de la sécurité concernant le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de l'état de droit, dans le but d'obtenir des informations sur l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité et du système de justice
- Fourniture d'un appui technique en matière de droits de l'homme aux autorités nationales par le biais de contributions aux stratégies, lois et politiques permettant de renforcer les secteurs de l'état de droit et de la sécurité

- Fourniture de conseils et d'un appui au Comité interministériel en vue de l'élaboration d'un programme national d'exécution des principales recommandations issues de l'examen périodique universel et formulées par les organes conventionnels
- Fourniture d'un appui au Mali pour qu'il puisse travailler avec le Conseil des droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, notamment avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali
- Publication de deux rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Mali
- Sensibilisation des organisations de la société civile à la question des droits de l'homme et fourniture à celles-ci d'un appui leur permettant de surveiller la situation en matière de droits de l'homme, de communiquer des informations à ce sujet et de mener des activités de promotion dans ce domaine
- Organisation d'une campagne d'information (voir réalisation escomptée 1.1 plus haut)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Mécanismes et initiatives adoptés et utilisés pour accroître la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité

3.2.1 Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soulevés auprès du Gouvernement qui ont été traités de manière satisfaisante (2014/15 : 15; 2015/16 : 30)

3.2.2 Augmentation du nombre de cas de violations des droits de l'homme soulevés auprès des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2014/15 : 15; 2015/16 : 30)

3.2.3 Augmentation du pourcentage de demandes d'appui à des acteurs du secteur de la sécurité non onusiens sélectionnés par l'Équipe spéciale sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de la Mission (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 100 %)

Produits

- Mise en place d'une base de données sur les violations des droits de l'homme afin de faciliter les activités de suivi et de communication de l'information à ce sujet
- Conduite de missions hebdomadaires de suivi et d'enquête dans quatre bureaux locaux (Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti) et visites de suivi régulières des institutions garantes de l'état de droit
- Conduite de 12 missions spéciales d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour recenser et vérifier les allégations de violations flagrantes des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire
- Mise en place d'un centre d'appels destiné à recevoir des informations sur les allégations de violations des droits de l'homme, qui constitue un moyen d'améliorer la communication avec les personnes et les communautés à risque
- Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, d'établissement de rapports à ce sujet et de communication, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'instructions opérationnelles permanentes, ainsi qu'à des activités permettant de familiariser les autorités maliennes, l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSMA, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales et la société civile avec cette politique

- Organisation d'une formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des militaires et du personnel de police de la MINUSMA, des Forces de défense et de sécurité maliennes et des institutions nationales garantes de l'état de droit

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Le système de justice, notamment les mécanismes de justice transitionnelle, respecte les normes relatives aux droits de l'homme

3.3.1 La Commission Vérité, justice et réconciliation respecte les normes internationales (2014/15 : aucune institution nationale; 2015/16 : 1 institution nationale).

3.3.2 Mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives aux droits de l'homme (2014/15 : aucun accord de paix; 2015/16 : 1 accord de paix)

3.3.3 Augmentation du pourcentage de plaintes ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission Vérité, justice et réconciliation (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 50 %)

3.3.4 Nombre de cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont abouti à une condamnation au pénal (2014/15 : aucun; 2015/16 : 10)

3.3.5 Renforcement de la mise en œuvre des recommandations émanant de la Commission internationale d'enquête (2014/15 : 0 %; 2015/2016 : 30 %)

Produits

- Évaluation de la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l'homme qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord de paix définitif
- Fourniture de conseils et d'orientation à la Commission Vérité, justice et réconciliation, au Ministère de la réconciliation nationale et au Ministère de la justice en vue de faciliter l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des stratégies de justice transitionnelle
- Fourniture d'une assistance technique en vue de l'adoption et de la mise en œuvre d'un plan de consultations nationales sur la justice transitionnelle
- Fourniture d'un appui technique à la phase de démarrage de la Commission Vérité, justice et réconciliation
- Fourniture de conseils et d'un appui technique à la Commission Vérité, justice et réconciliation s'agissant des enquêtes concernant les violations graves des droits de l'homme
- Organisation d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des victimes et des coalitions de la société civile en matière de justice transitionnelle et de droits des victimes à un recours et à réparation
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique aux autorités maliennes pour recueillir des éléments de preuve pouvant servir lors des futurs processus judiciaires et extrajudiciaires d'établissement des responsabilités
- Fourniture d'un appui et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme et du droit pénal pour permettre aux autorités judiciaires maliennes d'engager des poursuites contre les coupables de violations des droits de l'homme conformément aux normes internationales

- Organisation de dialogues mensuels avec les institutions judiciaires du nord du Mali pour identifier les obstacles et fournir en priorité un appui afin que les affaires relatives à l'état de droit soient traitées conformément aux normes internationales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Élimination progressive du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et des autres violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit

3.4.1 Plans d'action signés par les parties au conflit pour mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres violations graves dont les enfants sont victimes (2013/14 : aucun; 2014/15 : aucun; 2015/16 : 2)

Produits

- Organisation de 6 réunions avec les parties mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (voir A/68/838-S/2014/339, annexe I) pour mettre au point et exécuter un plan d'action en vue d'obtenir la libération des enfants soldats
- Ouverture d'un dialogue lors de 10 réunions avec les dirigeants des parties au conflit (notamment celles mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé) afin d'obtenir leur adhésion aux plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres atteintes aux droits de l'enfant, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2100 (2013) et 2164 (2014) du Conseil de sécurité, et de leur fournir conseils et appui dans l'élaboration et l'exécution de ces plans d'action
- Procédures de sélection et de vérification de l'âge des recrues des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Organisation de 5 séances de formation des formateurs (3 sur la protection de l'enfance et 2 sur les mécanismes de suivi et de rapport en matière de droits de l'enfant) pour renforcer les capacités des institutions de défense et de sécurité maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités gouvernementales et des partenaires nationaux, y compris les organisations de la société civile, en vue de promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit
- Élaboration de 8 rapports, dont 4 présentés au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question du renforcement des capacités et 4 au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des violations commises à l'encontre des enfants
- Suivi et signalement quotidiens des exactions commises contre des enfants; et conduite de 4 missions sur le terrain (Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) visant à détecter les cas de violations graves des droits de l'enfant et à poursuivre le dialogue avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.5 Progrès dans la mise en œuvre des engagements pris par les parties au conflit pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits et en protéger les victimes

3.5.1 Augmentation du nombre d'institutions nationales engagées dans la lutte contre la violence sexuelle (2013/14 : aucune; 2014/15 : 1; 2015/16 : 2)

3.5.2 Augmentation du nombre d'acteurs non étatiques engagés dans la lutte contre la violence sexuelle (2013/14 : aucun; 2014/2015 : 1; 2015/2016 : 2)

Produits

- Tenue de 5 consultations avec des institutions nationales, notamment la gendarmerie, la police et l'armée, sur la violence sexuelle liée aux conflits

- Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur la violence liée aux conflits, notamment sur l'intégration de la question des réparations à accorder aux victimes dans le processus de réconciliation
- Organisation de 5 réunions pour solliciter l'engagement d'acteurs non étatiques
- Fourniture aux autorités nationales d'une aide à la mobilisation de ressources comprenant des équipes d'experts en enquête

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le dialogue de paix entre les parties se traduit par des progrès politiques et la signature d'un accord de paix définitif pour mettre un terme aux hostilités par des moyens pacifiques, en vue d'appuyer les réformes sectorielles et le développement des institutions; b) la situation en matière de sécurité ne se détériore pas davantage et, de ce fait, ne compromet pas l'accès aux régions touchées par des conflits; c) les parties au conflit, les membres de la Coalition du peuple de l'Azawad et des groupes armés de la Plateforme, continuent à participer au dialogue; d) toutes les parties au Mali coopèrent pleinement avec les activités de la MINUSMA.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, promotion et protection des droits de l'homme et justice

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	Unies	
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	–	2	4
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	–	4	–	2	6
Variation nette	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Postes proposés 2015/16	–	–	1	2	–	3	3	1	7
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2014/15	–	1	8	16	1	26	25	17	68
Postes proposés 2015/16	–	1	8	16	1	26	30	17	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	5	–	5
Bureau du Conseiller pour la protection des femmes									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	2	1	5

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Volontaires des Nations Unies		
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	12	20	1	34	32	23	89
Effectif proposé 2015/16	–	1	13	22	1	37	38	23	98
Variation nette	–	–	1	2	–	3	6	–	9

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 poste P-4 et de 2 postes P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes (création de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Groupe de la protection des civils

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3)

76. L'environnement instable dans le nord du Mali est largement imputable à l'incident qui s'est produit à Kidal en mai 2014 entre les forces armées maliennes et les groupes armés et à l'occupation qui s'en est suivie de zones essentielles du nord du Mali par des groupes armés, ce qui compromet gravement la protection des civils dans cette région. En outre, l'intensification des attaques asymétriques perpétrées contre la communauté internationale et les menaces qu'auraient proférées des groupes armés inconnus contre les civils et les communautés ciblées entretiennent le climat de peur au sein de la population civile et continuent d'être à l'origine de déplacements de population. De plus, le retrait des agents de la fonction publique des zones du nord contrôlées par des groupes armés entrave encore davantage l'accès déjà limité de la population aux services de base, tels que l'eau, l'électricité, la santé, la justice et l'éducation. À cet égard, il est proposé de renforcer le Groupe de la protection des civils, dont l'effectif autorisé est actuellement de quatre postes (1 P-5, 1 P-3 et 2 VNU), par la création de deux postes de spécialiste de la protection des civils (1 P-4 et 1 P-3) qui seront déployés dans les régions du nord. Une fois renforcé, le Groupe jouera un rôle de premier plan en appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour rendre la stratégie de protection des civils cohérente et coordonnée et pour renforcer les moyens dont il dispose pour procéder à des évaluations des risques et élaborer des systèmes d'alerte rapide, de collecte et d'analyse de données couvrant toutes les régions du nord du Mali afin d'assurer la réalisation de progrès sur la voie de la protection des civils.

Groupe de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

77. Le Groupe de la protection de l'enfance, qui est actuellement basé à Bamako et compte un effectif autorisé de cinq postes (1 P-5, 1 P-3, 2 AN et 1 VNU), est chargé de repérer et de signaler les cas de violations et d'exactions graves commises à l'encontre des enfants, de faire en sorte que la protection de l'enfance soit systématiquement prise en compte dans toutes les activités à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission et d'appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des enfants et la réforme du secteur de la sécurité. Le Groupe organise aussi une formation obligatoire sur la protection de l'enfance à l'intention de toutes les catégories de personnel de la MINUSMA, il sélectionne et vérifie l'âge des recrues des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés, en vue de mettre en place des procédures de vérification de l'âge et de prévenir ainsi le recrutement de mineurs. Il coprécide avec l'UNICEF le groupe de travail chargé de repérer et de signaler, à l'échelle des pays, les cas de violations graves commises à l'encontre des enfants. Le Groupe de la protection de l'enfance n'a pas de présence sur le terrain et par conséquent il mène de façon très irrégulière les principales activités qui lui incombent, notamment le dialogue avec les parties au conflit en vue de la libération des enfants soldats, l'action visant à mettre fin à toutes les violations graves commises contre des enfants et la signature de plans d'action assortis de délais précis. À cet égard, il est proposé de renforcer le Groupe de la protection de l'enfance par la création d'un poste de spécialiste de la protection de l'enfance à la classe P-3 et d'un poste d'assistant administratif (poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) en vue de renforcer ses activités dans les régions. Cela permettra à la Mission de continuer à promouvoir l'élaboration de stratégies visant à renforcer la protection des enfants dans le conflit armé au Mali, notamment la stratégie de protection de l'enfance, et d'intensifier son dialogue ponctuel avec les forces et les groupes armés, y compris ceux qui figurent sur la liste établie par le Secrétaire général conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, en vue d'obtenir leur engagement à signer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves commises contre les enfants.

Division des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (création de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

78. La Division des droits de l'homme, dont l'effectif autorisé est actuellement de 68 postes (1 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 16 P-3, 1 SM, 18 AN, 7 GN et 17 VNU), repère les cas de violations des droits de l'homme et du droit international, mène des enquêtes et communique des informations à ce sujet et aide les autorités maliennes dans leur entreprise de promotion et de protection des droits de l'homme. En outre, elle veille à la prise en compte systématique des droits de l'homme à tous les niveaux de la

Mission et dans toutes les activités des organismes des Nations Unies au Mali et conseille le Représentant spécial du Secrétaire général sur des questions très diverses relatives au processus de paix. Pour s'acquitter efficacement des éléments clefs de son mandat, la Division doit impérativement nouer un dialogue avec la population, en particulier les victimes et les témoins, et il est donc indispensable qu'elle puisse communiquer dans les langues locales. Les spécialistes internationaux des droits de l'homme ont besoin de l'aide d'assistants multilingues pour recueillir les nombreux témoignages et analyser les informations. À cet égard et afin de renforcer l'efficacité des travaux de la Division dans les régions, il est proposé de renforcer la Division des droits de l'homme par la création de cinq postes d'assistant multilingue (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Composante 4 : relèvement rapide dans le nord du Mali

79. Comme décrit dans le tableau qui suit, la Mission continuera de faciliter une plus grande cohérence des mesures prises par tous les organismes des Nations Unies et les partenaires internationaux au Mali et de renforcer les synergies à l'appui des programmes de travail intégrés de stabilisation et de consolidation de la paix.

80. Pour appliquer un accord de paix global, il faut élargir le programme de stabilisation et de relèvement en insistant particulièrement sur le rétablissement de l'autorité de l'État et des services publics de base dans le nord du Mali, renforcer les capacités institutionnelles (former les responsables locaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gestion de l'eau, et à des méthodes plus efficaces de recouvrement de l'impôt) et la gouvernance sans exclusive, accélérer la revitalisation socioéconomique et l'amélioration de la capacité d'adaptation de la population et de la cohésion sociale, autant de mesures qui contribueront à mettre en place durablement les conditions nécessaires à un développement à plus long terme.

81. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide continuera de jouer un rôle majeur dans la promotion de priorités stratégiques et l'amélioration de la cohérence des mesures prises par les autorités nationales et locales, les donateurs internationaux, les parties prenantes au niveau régional et le système des Nations Unies dans son ensemble aux fins de la stabilisation et de la consolidation de la paix, en agissant de manière stratégique dans le cadre des structures existantes de coordination des donateurs et en aidant le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires) à exercer ses activités de coordination.

82. En outre, le Bureau devra veiller à la bonne gestion d'initiatives de plus en plus nombreuses visant à promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix, notamment celles menées dans le cadre des propres projets à effet rapide de la Mission et au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix.

83. Comme la décentralisation reste l'une des priorités au programme des négociations de paix, elle sera très probablement au cœur d'un accord de paix final. Afin de réduire l'écart de pauvreté et apaiser les tensions dans le nord, les autorités régionales et locales joueront un rôle de plus en plus important et, si les mesures qu'elles prennent sont efficaces, elles pourraient entraîner des changements positifs, rétablir la confiance et renforcer la cohésion sociale. Au cours de l'exercice 2015/16, il faudra tout particulièrement renforcer les capacités des autorités locales et régionales pour leur permettre d'assurer la prestation des services publics aux niveaux régional et local.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Accomplissement de progrès sur la voie d'un développement socioéconomique stable et équitable dans le nord du pays

4.1.1 Augmentation du pourcentage des services sociaux de base rétablis et dispensés de manière fiable à la population locale (enseignement primaire et secondaire, soins de santé, eau, électricité et appui dans le secteur agricole) (2014/15 : 90 %; 2015/16 : 92 %)

4.1.2 Amélioration de l'efficacité d'un cadre commun renforcé de suivi et d'évaluation par les partenaires en charge de l'exécution des programmes de relèvement et de stabilisation à l'échelle locale (2014/15 : 1 cadre à mettre au point et tester; 2015/16 : 1 cadre à examiner, réviser et rationaliser)

4.1.3 Élaboration de plans de stabilisation intégrés à l'échelle régionale comprenant les cadres de résultats et d'allocation des ressources pour Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal. (2014/15 : 0; 2015/16 : 4)

4.1.4 Augmentation de 50 % de l'appui des donateurs au programme en faveur de la paix et la sécurité, grâce aux bons offices de la Troïka et à ses conseils stratégiques (2014/15 : 0 %; 2015/16 : 50 %)

4.1.5 Mise en place de 4 conseils régionaux, 15 cercles et 75 communes opérationnels (2014/15 : 1 conseil régional; 2015/16 : 4 conseils régionaux, 16 cercles et 134 communes)

Produits

- Exécution par les partenaires locaux de 60 projets à effet rapide financés par la Mission et ayant trait aux moyens de subsistance, aux sources de revenus et à la formation professionnelle des victimes du conflit et de la plupart des groupes vulnérables, y compris les femmes dans le nord du Mali
- Réunions hebdomadaires avec les autorités locales pour contribuer à déterminer les besoins et à coordonner 1 initiative de protection sociale dans chacune des 4 régions du nord touchées par le conflit en vue de favoriser la résilience des communautés et leur développement
- Missions de bons offices et conseils stratégiques dispensés dans le cadre de 4 réunions de coordination avec les donateurs en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et le renforcement du programme de consolidation de la paix au Mali
- Conseils techniques dispensés dans le cadre de réunions, tenues au moins une fois chaque 2 mois, avec les autorités nationales pour la mise en œuvre des objectifs environnementaux du Plan d'action gouvernemental 2013-2018, en lien avec les opérations de la MINUSMA
- Consultations régulières avec le Gouvernement aux niveaux national et local afin de répertorier conjointement les besoins aux fins du relèvement et du développement dans chacune des 4 régions du nord
- Offre de conseils techniques et d'un appui au Gouvernement malien pour qu'il puisse renforcer les capacités nécessaires au niveau local pour garantir l'efficacité de la décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord

- Élaboration et mise en œuvre d'une série de mesures de consolidation de la paix axées sur le rétablissement de l'autorité de l'État, le dialogue, la réconciliation et le règlement du conflit, l'accès aux services de base et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, notamment les femmes et les jeunes exposés à un risque de conflit
- Mobilisation de crédits supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de continuer à fournir un appui aux institutions maliennes dans des domaines critiques comme l'état de droit, les institutions chargées de la sécurité et les réformes du secteur de la sécurité, la lutte antimines, les droits de l'homme, la formation et l'équipement des Forces de défense et de sécurité maliennes, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et de soutenir par ailleurs d'autres initiatives et projets communs innovants de consolidation de la paix
- Mise en œuvre de 4 plans de stabilisation à l'échelle régionale, qui ont été élaborés et mis à jour régulièrement, en tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Élaboration de 3 programmes communs à effet catalyseur avec des composantes de la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies pour la stabilisation et le relèvement
- Élaboration de trois initiatives transfrontalières en consultation avec les organismes des Nations Unies présents au Niger
- Fourniture de cadres et outils de suivi et d'évaluation pour soutenir la stabilisation et le relèvement général dans le nord du pays, notamment le renforcement des compétences pour toutes les composantes
- Réunions hebdomadaires et offre d'orientations et de conseils aux donateurs, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, sur les questions de relèvement et de consolidation de la paix, en consultation avec le Gouvernement, afin de faire face aux priorités en matière d'assistance conjointe et coordonnée
- Fourniture directe d'une expertise à l'appui de la décentralisation en collaboration avec le PNUD
- Mise en œuvre de 100 projets de neutralisation d'explosifs et munitions dans les zones contaminées des régions touchées du nord du Mali et sensibilisation aux risques posés par les explosifs pour 10 000 personnes, y compris des femmes, parmi les populations touchées, en coopération avec les partenaires de l'action antimines
- Détermination et quantification, dans des conditions de sûreté et de sécurité, du niveau de pollution par les mines dans le nord-est du Mali, à l'appui des autorités nationales
- Organisation de séances de renforcement des capacités et de réunions du groupe de travail avec le Ministère de la décentralisation et de la ville afin de mettre au point son plan de décentralisation des services sociaux administratifs dans les 4 régions du nord et préparatifs en vue d'élargir les responsabilités en matière de gouvernance aux niveaux régional et local
- Organisation de missions conjointes en partenariat avec les institutions gouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies ayant des activités opérationnelles et des donateurs, afin de permettre la mise en place des institutions décentralisées avec l'aide des autorités locales et de l'État, de la population et des partenaires majeurs
- Fourniture d'un appui aux institutions locales et de l'État en vue d'établir des plans de développement concrets et durables dans les régions du nord en améliorant la capacité des fonctionnaires chargés des achats, de la gestion des contrats et des partenariats public-privé d'adopter des modes de développement intégré

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les ressources nécessaires aux activités de secours et de relèvement sont disponibles; b) les conditions de sécurité s'améliorent, de manière que les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont plus facilement accès aux populations vulnérables; et c) un règlement politique a été trouvé, ce qui facilite l'instauration d'un climat de confiance propice aux interventions en faveur de la transition.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, relèvement rapide dans le nord du Mali

Catégorie										Total	
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>											
Effectif approuvé 2014/15										10	
Effectif proposé 2015/16										10	
Variation nette										–	
<i>V. Personnel civil</i>											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			<i>Volontaire des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total	
Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide											
Postes approuvés 2014/15	–	1	10	1	2	14	15	3	32		
Postes proposés 2015/16	–	1	11	1	2	15	18	7	40		
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	4	8		
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires											
Postes approuvés 2014/15	–	1	8	7	1	17	12	8	37		
Postes proposés 2015/16	–	1	8	7	1	17	12	8	37		
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Total partiel, personnel civil											
Postes approuvés 2014/15	–	2	18	8	3	31	27	11	69		
Postes proposés 2015/16	–	2	19	8	3	32	30	15	77		
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	4	8		
Total (I à II)											
Postes approuvés 2014/15	–	2	18	8	3	31	27	11	79		
Postes proposés 2015/16	–	2	19	8	3	32	30	15	87		
Variation nette	–	–	1	–	–	1	3	4	8		

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste P-4 de la Section des affaires électorales)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes
(création de 4 postes de Volontaire des Nations Unies)*

84. Avec des effectifs autorisés de 32 postes à l'heure actuelle (1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 1 P-3, 2 SM, 7 AN, 8 GN et 3 VNU), le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide joue un rôle majeur dans la promotion de priorités stratégiques et l'amélioration de la cohérence des mesures prises par les autorités nationales et locales, les donateurs internationaux, les parties prenantes au niveau régional et le système des Nations Unies dans son ensemble aux fins de la stabilisation et de la consolidation de la paix, en agissant de manière stratégique dans le cadre des structures existantes de coordination des donateurs et en aidant le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires) à exercer ses activités de coordination. Le Bureau veille également à la bonne gestion d'initiatives de plus en plus nombreuses visant à promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix, notamment des projets à effet rapide, des fonds d'affectation spéciale et le Fonds pour la consolidation de la paix. Il devrait être amené à assumer de plus en plus de responsabilités à l'appui de la stabilisation et de la consolidation de la paix avec la signature d'un accord de paix global et définitif, ce qui élargira la portée du programme de stabilisation et de relèvement en mettant particulièrement l'accent sur le rétablissement de l'autorité de l'État et des services de base, le renforcement de la capacité institutionnelle et de la gouvernance sans exclusive, l'accélération de la revitalisation socioéconomique, l'amélioration de la capacité d'adaptation de la population et de la cohésion sociale qui contribueront à remettre en place durablement les conditions nécessaires au développement à plus long terme. Par conséquent, il est proposé de renforcer le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide en augmentant ses effectifs de sept spécialistes de la stabilisation et du relèvement (3 AN et 4 VNU). Il est également proposé de réaffecter un poste P-4 de la Section des affaires électorales à la gestion des projets à effet rapide. Cela permettra de renforcer la capacité des bureaux régionaux de la Mission de soutenir le programme de stabilisation et de relèvement tout en améliorant les actions et interventions intégrées, la stabilité socioéconomique, la cohésion sociale et la paix et la sécurité dans le nord du Mali. Cela contribuera également à intensifier les activités de consolidation de la paix et à veiller à ce que l'appui attendu au processus de décentralisation soit apporté efficacement dans les domaines de la gestion de projet, du renforcement des compétences et de la mobilisation au niveau local.

Composante 5 : appui

85. Comme décrit dans les tableaux ci-dessous, la composante appui de la Mission fournira aux 12 640 militaires et membres du personnel de police et 1 727 membres du personnel civil des services efficaces et rationnels en matière de gestion et sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat. Ces services comprendront l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, l'informatique et les télécommunications, les opérations de transport aérien et de surface, les services médicaux, la gestion du matériel, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, les services de sécurité et l'administration des fonds d'affectation spéciale de la Mission.

86. Le concept d'appui à la MINUSMA s'inspirera des principes de la stratégie globale d'appui aux missions, notamment : la réduction au minimum de l'ampleur du déploiement; la multifonctionnalité; la mise en valeur des compétences particulières des agents en tenue de la Mission, en particulier pour ce qui est des services de sécurité, d'informatique et de télécommunications, et d'appui du génie; et la mise à profit des capacités existantes des missions voisines. La prestation de services sera facilitée à Abidjan par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui s'acquittera des fonctions partagées et assurera des prestations relatives aux ressources humaines et aux finances.

87. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à renforcer les capacités nationales de façon durable, notamment en mettant en place pour le personnel recruté sur le plan national un programme de formation intensive et d'autonomisation afin de permettre, lors du cycle budgétaire suivant, la transformation de postes soumis à recrutement international en postes à pourvoir sur le plan national. La Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Appui efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

5.1.1 Installation d'un quartier général intégré et de locaux à usage de bureaux et de logements (2013/14 : travaux achevés à 20 %; 2014/15 : travaux achevés à 80 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)

5.1.2 Construction de 8 sites due à la reconfiguration de la Force (2014/15 : travaux achevés à 38 %; 2015/16 : travaux achevés à 100 %)

5.1.3 Recrutement et déploiement de 80 % du personnel civil (2014/15 : 80 % des postes pourvus; 2015/16 : 80 % des postes pourvus)

Produits

Amélioration des services fournis

- Application, dans tous les sites de la mission, de la politique et des directives relatives à l'environnement, établies à l'intention des missions par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions
- Amélioration de la gestion des carburants au moyen d'un contrat clefs en main de sous-traitance des opérations de la chaîne d'approvisionnement visant à réduire les risques de fraude et les risques financiers et opérationnels, à accentuer les mesures d'incitation et de dissuasion destinées à améliorer les résultats et éventuellement à réduire le coût de la fourniture des services
- Amélioration de la gestion des rations par l'application des normes et du barème des vivres des Nations Unies, l'exécution d'un contrat de base clefs en main de sous-traitance des opérations d'approvisionnement, de stockage et de livraison, de gestion et de surveillance des entrepôts et en limitant les risques financiers pour la Mission, ce qui pourrait réduire progressivement le coût de la fourniture des services
- Mise en service du système électronique de gestion des carburants, qui réunit en temps réel des données sur la consommation et les stocks de carburant pour permettre une planification plus efficace des stocks et une analyse plus pointue de la consommation

- Mise en service du nouveau système électronique de gestion des rations, destiné à assurer un suivi efficace des commandes de rations (en fonction des menus et des recettes) et de leur réception, stockage, distribution et consommation par les contingents et les unités de police constituées, et à permettre de mieux faire appliquer la gestion des résultats, de gérer les paiements et d'analyser les données sur les commandes d'aliments, les réserves détenues et les performances des prestataires
- Mise en œuvre des programmes et procédures de l'ONU en matière de sécurité aérienne et de sécurité au travail, afin de réduire les risques et d'optimiser l'utilisation des moyens aériens

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 11 200 militaires, de 320 policiers des Nations Unies et de 1 120 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Stockage et distribution de 13 512 tonnes de rations, de 1 124 tonnes de rations de combat et d'eau pour les militaires des contingents et les membres des unités de police constituées, dans 50 sites
- Administration de 1 727 civils, dont 741 recrutés sur le plan international, 802 recrutés sur le plan national, 174 Volontaires des Nations Unies et 10 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, prévoyant une formation, des activités de prévention et de suivi et des mesures disciplinaires
- Maintien, comme stocks de réserve stratégique d'urgence, d'une quantité de rations de combat et d'eau en bouteille suffisante pour 14 jours

Installations et infrastructures

- Construction, entretien et réparation de 6 camps principaux destinés au personnel civil et militaire et aux unités de police constituées sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)
- Construction à l'aéroport de Bamako d'un camp militaire destiné à divers contingents
- Travaux de construction dans 9 camps secondaires (Ber, Anefis, Menaka, Ansongo, Aguelhok, Goudam, Leré, Gossi et Douentza) et 4 camps principaux (Kidal, Gao, Tombouctou et Tessalit) situés au nord du Mali
- Amélioration du nouveau quartier général de la Mission et de la base de soutien logistique à l'aéroport, construction de 18 dalles en béton pour structures à parois souples Rubb Hall et d'un espace de loisirs
- Construction d'un foyer social et de blocs sanitaires dans chaque camp, quartier général et base de soutien logistique de la Mission
- Exécution de services de fumigation, de lutte phytosanitaire, de restauration, blanchisserie, nettoyage, jardinage et entretien des périmètres pour les camps principaux destinés aux personnels civils, militaires et unités de police constituées dans 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)
- Construction de 5 camps secondaires pour 150 hommes (Almoustarat, Bourem et Gourma-Rharous), 600 hommes (Tin-Essako) et 350 hommes (Abeibara)
- Construction de fosses d'oxydation, de 4 cuves et de clôtures pour l'évacuation des déchets solides sur les sites de Gao, Menaka, Ansongo et Gossi (géré par Gao)
- Construction de 12 cuves à carburant dans les 4 camps principaux et dans les quartiers généraux de région (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)

- Utilisation et entretien de 25 puits d'alimentation en eau et entretien du matériel appartenant à l'ONU sur 6 sites. (Almoustarat, Anefis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)
- Utilisation et entretien de 6 stations de traitement et d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU sur 6 sites (Almoustarat, Anefis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)
- Utilisation et entretien de 34 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur 6 sites (Almoustarat, Anefis, Tombouctou, Kidal, Tessalit et Aguelhok)
- Mise en place de services de gestion des déchets pour toutes les installations, notamment pour la collecte et l'évacuation des déchets liquides et des ordures ménagères sur les 21 sites (Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Tessalit, Menaka, Ansongo, Aguelhok, Anefis, Ber, Goudam, Leré, Gossi, Douentza, Almoustarat, Tin-Essako, Abeibara, Bourem, Gourma-Rharous)
- Réparation et entretien de 98 groupes électrogènes sur 6 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti et Kidal)
- Installation, réparation, utilisation et maintenance préventive de 1500 climatiseurs à compresseur séparé sur 10 sites (Bamako, Gao, Tombouctou, Tessalit, Mopti, Kidal, Menaka, Anefis, Aguelhok et Goudam)
- Construction d'une route entre l'aéroport et la ville de Tombouctou
- Entretien des aérodromes et remise en état de la piste d'atterrissage goudronnée à Gao, réparation de 1 400 m² de piste goudronnée à Tombouctou et installation de clôtures autour des aéroports de Tessalit et Tombouctou
- Installation et entretien de 5 hangars (2 à Kidal, 1 à Tessalit et 2 à Gao)
- Installation de systèmes d'éclairage pour les pistes d'atterrissage de 2 aérodromes (Gao et Kidal)
- Stockage et fourniture de 15,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes
- Construction de pistes d'hélicoptère en béton (Gao, Tombouctou et Tessalit) équipées du matériel de sécurité nécessaire et installation de tapis d'atterrissage pour hélicoptère dans 5 camps secondaires (Almoustarat, Tin-Essako, Abeibara, Bourem et Gourma-Rharous)

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 902 véhicules appartenant à l'ONU, dont 151 véhicules blindés, au moyen de 6 ateliers répartis sur 6 sites et 10 ateliers mobiles répartis sur 10 sites
- Services de transport se rapportant à 3 500 pièces de matériel appartenant aux contingents (gestion de la consommation de carburant, évaluations techniques, stages de formation et examens de conduite)
- Exploitation d'un service de navettes fonctionnant 7 jours sur 7 pour le transport quotidien de 1 800 membres du personnel des Nations Unies de leur résidence aux sites de la Mission et le transport mensuel de 2 000 membres du personnel des Nations Unies des aéroports jusqu'aux installations de la MINUSMA
- Cours de formation technique portant sur des véhicules particuliers, notamment sur la conduite défensive pour le personnel de la Mission, assurés dans le cadre des campagnes de sécurité routière (100 membres du personnel par an)
- Cours de formation sur l'enseignement de la conduite à l'intention du personnel de police habilité et des officiers chargés du transport militaire afin de former leurs moniteurs de conduite au respect des normes des Nations Unies
- Conduite d'une campagne de sécurité routière
- Fourniture de 4,6 millions de litres de pétrole, carburants et lubrifiants au titre des transports terrestres

- Mise en œuvre du concept d'équipe mobile de maintenance afin de garantir des services de soutien aux transports pour le nouveau recentrage de la force de la MINUSMA

Contrôle des mouvements

- Exploitation d'un service de navette transportant chaque jour 40 membres du personnel en moyenne entre le quartier général et l'aéroport international de Bamako
- Gestion efficace du transport de 30 000 passagers et 300 tonnes de fret dans la zone de la Mission à l'aide des moyens aériens de la Mission, basée sur le relèvement de tout le personnel déployé au moins une fois par an ainsi que sur le mouvement interne du personnel des Nations Unies et des autres passagers engagés dans des activités visant à aider la Mission à s'acquitter de son mandat
- Mise en place d'une unité des transports lourds gérée par l'ONU dont les capacités sont renforcées et augmentées afin de garantir un appui et des livraisons en temps voulu à tous les sites régionaux, spécialement dans le nord-est de la zone de responsabilité de la Mission
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'au maximum 15 000 tonnes de fret (2 000 EVP) (y compris le fret appartenant aux contingents et à l'ONU) grâce au transport de surface utilisant les nœuds de transbordement régionaux, des moyens de transports commerciaux et le matériel de transport routier de la Mission
- Maintien d'un service contractuel efficace et efficient pour la gestion du dédouanement de tout le fret de retour
- Mise en place et déploiement de capacités solides de contrôle des mouvements adaptées au volume de travail, à la répartition géographique des sites de la Mission et à la répartition des militaires, personnel de police et personnel civil déployés dans l'ensemble de la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien, dans 6 sites, de 31 appareils (8 avions et 23 hélicoptères), dont 27 appareils militaires
- Fourniture de 17,5 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports aériens
- Mise en place de systèmes de navigation aérienne (navigation fondée sur les performances, approche de non-précision, navigation de surface, système mondial de navigation par satellite) dans 4 aéroports
- Utilisation de drones aériens pour les opérations civiles et militaires de la Mission

Transports fluviaux

- Distribution de 0,3 million de litres de carburants et de lubrifiants ainsi que d'octane pour 11 bateaux de transport fluvial, dont ceux de l'unité fluviale de la MINUSMA déployée sur 2 sites avec 3 bateaux sur chaque site sur le fleuve Niger

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau de communications par satellite composé de 1 station terrestre centrale et destiné à fournir des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 20 microterminaux VSAT, 25 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 150 répéteurs-émetteurs à haute fréquence (HF), 40 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence (VHF) et 2 900 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence (UHF)
- Services d'appui et d'entretien pour 8 stations de radiodiffusion FM dans 8 studios de production radiophonique

- Services d'appui et d'entretien pour 30 terminaux de vidéoconférence dans 9 sites, y compris le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission et 4 quartiers généraux de région

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 8 serveurs, 3 012 ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, 721 imprimantes et 150 expéditeurs numériques dans 27 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 82 réseaux locaux ou étendus reliant 3 000 utilisateurs dans 27 sites
- Exploitation et entretien du réseau sans fil
- Exploitation et entretien de 3 lignes internes louées entre Bamako et 3 quartiers généraux régionaux (Tombouctou, Mopti et Gao)
- Appui à un fournisseur d'accès pour une liaison Internet locale
- Fourniture de services d'appui à la formation à 3 compagnies de transmission

Santé

- Exploitation et entretien de 1 dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU dans 1 site (quartier général de la MINUSMA à Bamako), et mise en place d'arrangements contractuels avec 1 hôpital privé civil de niveau II dans 1 site (Bamako), pour la fourniture de services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission, aux fonctionnaires d'autres organismes du système des Nations Unies et à la population civile locale en cas d'urgence et en fonction des besoins humanitaires
- Exploitation et entretien de 3 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU (Kidal, Gao et Tombouctou)
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies à l'intérieur du pays, ainsi que vers des hôpitaux de niveau III et niveau IV dans 3 sites en dehors du pays
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, pour tout le personnel de la Mission
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne afin de combler les lacunes existantes en matière d'évacuation sanitaire et de fournir des services de stabilisation d'urgence et des soins en vol aux patients gravement malades et blessés

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, notamment en ce qui concerne 930 logements
- Organisation de 242 séances de sensibilisation aux questions relatives à la sécurité et aux plans d'action en cas de crise à l'intention de tous les membres du personnel de la Mission
- Formation à la sécurité et exercices élémentaires de lutte contre les incendies pour tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Facteurs externes : La Mission devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si : a) les conditions de sécurité sont telles que les déplacements de personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas interrompus; et b) les prestataires, sous-traitants et fournisseurs livrent les biens et exécutent les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5, appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	4	2	4	11	7	2	20
Postes proposés 2015/16	–	1	4	2	5	12	10	3	25
Variation nette	–	–	–	–	1	1	3	1	5
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	14	24	82	121	136	26	283
Postes proposés 2015/16	–	1	15	24	95	135	137	29	301
Variation nette	–	–	1	–	13	14	1	3	18
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	14	25	83	123	136	26	285
Effectif proposé 2015/16	–	1	15	25	96	137	137	29	303
Variation nette	–	–	1	–	13	14	1	3	18
Prestation de services									
Postes approuvés 2014/15	–	1	18	37	146	202	274	39	515
Postes proposés 2015/16	–	1	19	39	169	228	271	47	546
Variation nette	–	–	1	2	23	26	(3)	8	31
Total partiel, Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	3	36	63	232	334	417	67	818
Postes proposés 2015/16	–	3	38	65	269	375	418	79	872
Variation nette	–	–	2	2	37	41	1	12	54
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, Division de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	3	36	64	233	336	417	67	820
Postes proposés 2015/16	–	3	38	66	270	377	418	79	874
Variation nette	–	–	2	2	37	41	1	12	54

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	9	102	113	132	–	245
Postes proposés 2015/16	–	–	2	9	102	113	132	–	245
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, personnel civil									
Effectif approuvé 2014/15	–	3	38	73	335	449	549	67	1 065
Effectif proposé 2015/16	–	3	40	75	372	490	550	79	1 119
Variation nette	–	–	2	2	37	41	1	12	54

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 41 postes [création de 1 P-4, 4 P-3 et 41 postes d'agent du Service mobile, suppression de 1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile, et reclassement de 1 poste d'agent du Service mobile en P-3, 1 P-3 en P-4, 1 P-2 en P-3, 1 P-3 en P-4, 1 P-4 en P-5 et 1 poste d'agent du Service mobile (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile (1^{re} classe)]

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 13 postes d'agent des services généraux, et suppression de 15 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 12 emplois de temporaire (création de 12 emplois de temporaire de Volontaire des Nations Unies)

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 2 GN et transfert de 1 GN)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 emploi de temporaire de Volontaire des Nations Unies)

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (création de 2 GN et transfert de 1 GN du Bureau du commandant de la force)

88. Conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), toute organisation intervenant dans les services de transport aérien ou ayant recours à ces derniers est tenue de mettre en place une organisation de la sécurité aérienne adéquate, de définir sa politique en matière de sécurité aérienne et d'assurer la mise en œuvre et la gestion de son programme de sécurité aérienne. Pour se montrer efficace, toute organisation chargée de la sécurité doit être indépendante du pouvoir exécutif et être en relation directe avec les instances décisionnaires de l'exécutif pour pouvoir leur dispenser des conseils spécialisés sur les questions de sûreté dans le domaine des opérations aériennes. La gestion de la sécurité nécessite une stratégie structurée, établissant notamment les structures organisationnelles, les responsabilités, les politiques, les principes directeurs et les procédures nécessaires. L'OACI recommande la mise en place de pratiques modernes de gestion de la sécurité, axées sur une démarche plus anticipative et prédictive. Compte tenu du plan de configuration de la force de la Mission et du développement massif de l'infrastructure de l'aviation qu'il suppose, notamment en termes d'effectifs et de matériel, dans les régions de Gao, Kidal, Tombouctou et Tessalit, il est proposé que les effectifs autorisés actuels du Groupe de la sécurité aérienne, qui se composent de 4 postes (1 P-4, 2 SM et 1 GN), soient renforcés avec la création de 3 postes, dont 1 spécialiste de la sécurité aérienne (Service mobile) pour les zones du nord de la région de Tombouctou, couvrant Kidal et Tessalit, 1 poste d'assistant chargé de la sécurité aérienne (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour Kidal et 1 poste d'assistant chargé de la sécurité aérienne (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour Gao, ainsi que de 1 poste d'assistant chargé de la sécurité aérienne pour Tombouctou, dont la création sera rendue possible grâce au transfert d'un poste d'agent des services généraux du Bureau du commandant de la force. Les nouveaux effectifs chargés de la sécurité aérienne déployés dans toute la zone de la Mission permettront au Groupe de la sécurité aérienne d'évaluer le système de gestion des risques et d'en rendre compte, contribuant ainsi à mieux prévenir les accidents dans la zone concernée. Le Groupe pourra assurer l'intégration du système de gestion de la sécurité dans les processus liés aux opérations aériennes, y compris pour les composantes militaires et civiles, la composante sécurité et tout autre élément de l'opération. Il renforcera l'efficacité de ces activités à tous les niveaux, tout en veillant à préserver les ressources humaines et matérielles. Conformément au Manuel de sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix, le Groupe de la sécurité aérienne pourra analyser et évaluer divers aspects liés à la gestion des opérations aériennes, tels que la manutention des carburants ou l'état des aérodromes, de sorte à maintenir le risque de mise en péril des effectifs ou de dommage matériel en deçà des niveaux acceptables.

Groupe de l'environnement

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 emploi de temporaire des Volontaires des Nations Unies)

89. Le Groupe de l'environnement, qui compte actuellement un effectif autorisé composé de cinq postes et emplois de temporaire (1 P-4, 2 AN, 1 GN et 1 VNU), exécute le mandat prescrit par le Conseil de sécurité en matière d'appui à la

sauvegarde du patrimoine culturel et d'évaluation des incidences environnementales découlant du fonctionnement de la Mission. Le Groupe est également chargé de mettre en place le système de gestion de l'environnement de la MINUSMA, ce qui passe par l'élaboration et la mise en œuvre de la politique, des objectifs et du plan d'action écologiques propres à la Mission, de coordonner et superviser toutes les activités liées au respect de l'environnement au sein de toutes les composantes de la Mission, ainsi que de procéder régulièrement dans tous les sites de la Mission à des inspections environnementales à l'issue desquelles il présente des rapports assortis de recommandations sur les mesures correctives à prendre, le cas échéant. Le Groupe élabore et met en œuvre des activités de formation dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la protection du patrimoine culturel. En outre, il entretient des relations avec d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment le bureau de l'UNESCO au Mali, et met en œuvre la politique environnementale du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix pour les missions des Nations Unies, qui comporte notamment des dispositions relatives à la protection des sites culturels et historiques. Afin de se conformer pleinement à la politique de gestion des risques liés à la sécurité du travail sur le terrain, élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, le Directeur de l'appui à la mission a confié au Chef du Groupe de l'environnement la fonction de responsable de la coordination de la gestion de la sécurité du personnel sur le terrain. Dans ce contexte, il est proposé de renforcer le Groupe de l'environnement avec un poste d'administrateur adjoint chargé de la culture (Volontaire des Nations Unies), dont le titulaire sera chargé de coordonner avec l'UNESCO les questions relatives à la culture et au patrimoine. La Mission pourra ainsi, en collaboration avec l'UNESCO, s'acquitter efficacement de son mandat s'agissant de la protection du patrimoine culturel.

Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 19 postes (création de 1 P-4, 2 P-3 et 17 poste d'agent du Service mobile et transfert de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (création de 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 9 postes d'agent des services généraux, transfert de 1 poste d'agent des services généraux et suppression de 9 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 emplois de temporaire (création de 3 emplois de temporaire de Volontaire des Nations Unies)

Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 emploi de temporaire de Volontaire des Nations Unies)

90. Le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, qui compte actuellement un effectif autorisé de neuf postes et emplois de temporaire (1 P-4, 1 P-3, 1 SM, 2 AN, 2 GN et 2 VNU), dispense des conseils spécialisés et fournit des services d'aide à la gestion du stress qui aident le personnel à conserver une bonne santé et à garder le moral, garants de bonnes performances. Le Groupe fournit des

conseils individuels tenant compte des spécificités liées à la culture et au sexe, fournit des services de consultation à l'intention du personnel et lui propose des services de gestion du stress traumatique, des conseils post-traumatiques et une intervention d'urgence en tant que de besoin. Le Groupe propose toute une gamme de services, tels que des groupes de soutien, des ateliers de gestion du stress et des modules d'initiation, et met au point du matériel didactique ayant trait à la gestion du stress, à la toxicomanie et à d'autres aspects psychosociaux. En outre, le Groupe s'emploie à assurer des conditions de vie et de travail saines, ainsi qu'à promouvoir la bonne conduite et la discipline. Compte tenu de la multiplication d'incidents graves dans les régions du nord et afin d'assurer la prestation de services efficaces à l'ensemble des effectifs de la Mission, il est proposé de renforcer le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie avec un poste de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies). Ainsi, le Groupe pourra renforcer ses services spécialisés et de gestion du stress dans les zones du nord et faciliter la coordination et la prestation en temps utile des services de soutien psychologique au personnel.

Bureaux administratifs régionaux

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (reclassement de 1 P-4 en P-5)

91. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord du pays, en particulier à Kidal, il a été décidé de renforcer la présence de la Mission dans cette région aux niveaux politique, de la sécurité et de l'appui à la mission et de créer un secteur nord doté d'une véritable structure de commandement militaire. Le bureau régional de Kidal deviendra ainsi un poste de commandement de secteur, à l'instar des bureaux régionaux de Tombouctou et de Gao. Le déploiement de personnel en tenue et de personnel civil dans le secteur nord se poursuivra. À cet égard, il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire d'administration régional de la classe P-4 à la classe P-5, de manière à le faire correspondre aux postes de fonctionnaire d'administration régional dans les régions de Gao et Tombouctou. Le fonctionnaire d'administration régional jouera un rôle prépondérant s'agissant de garantir que les services sont fournis en temps voulu aux autres composantes de la Mission (services organiques, composante militaire et police) de manière à faciliter l'exécution de son mandat.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes [création de 15 postes d'agent du Service mobile, transfert de 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des approvisionnements, suppression de 1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent du Service mobile SM, et reclassement de 1 P-2 en P-3, 1 P-3 en P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile (1^{re} classe)]

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 5 postes (création de 5 postes d'agent des services généraux, transfert de 1 poste d'agent des services généraux à la Section des approvisionnements et suppression de 9 postes d'agent des services généraux)

92. Eu égard à la nouvelle configuration de la force de la Mission, qui suppose l'élargissement de sa zone d'opérations vers les régions du nord et donc l'extension

de son infrastructure des télécommunications et des technologies de l'information, il est proposé de renforcer la Section des communications et de l'informatique, dont les effectifs actuels comptent 98 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 27 SM, 55 G et 9 VNU), avec 3 spécialistes des télécommunications (poste d'agent du Service mobile), 4 spécialistes des systèmes d'information (postes d'agent du Service mobile), 4 assistants aux télécommunications (postes d'agent du Service mobile), 4 assistants aux systèmes d'information (poste d'agent du Service mobile) et 2 assistants aux télécommunications (postes d'agent des services généraux), 2 assistants aux systèmes d'information (postes d'agent des services généraux) et 1 assistant au courrier (poste d'agent des services généraux). Il est également proposé de transférer 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux à la Section des approvisionnements. En outre, la suppression proposée de 14 postes (1 P-4, 1 P-3, 3 SM et 9 G) s'explique par la création, dans le cadre du budget pour l'exercice 2015/16, d'emplois de temporaire correspondants pour le Pôle Services centralisés, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions.

93. Par ailleurs, il est proposé de reclasser un poste P-3 de spécialiste des télécommunications en poste P-4 de spécialiste des systèmes d'information, dont le titulaire sera responsable du Groupe de la planification et des projets de la Section. Le directeur de projet sera chargé de gérer tous les aspects des projets informatiques de la Section et de formuler des avis en la matière, ainsi que de travailler en étroite coopération avec le quartier général des forces de la Mission aux fins de la coordination des mouvements des contingents et des unités de police constituées. Ce reclassement est nécessaire au vu de l'extension de la présence de la Mission dans le nord et de la charge de travail supplémentaire qui découle de la demande croissante d'appui des différentes composantes – militaire, unités de police constituées, Police des Nations Unies et civile – ainsi que de la nouvelle configuration de la force. Au regard des responsabilités élargies conférées au chef des services d'assistance, il est également proposé de reclasser un poste P-2 de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) en poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information. Le titulaire de ce poste sera responsable de l'assistance technique de premier niveau pour le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), le Field Support Suite et le progiciel i-Need, ainsi que du déploiement prévu des logiciels Comet et Cosmos, de la gestion du logiciel de messagerie électronique, de la gestion de toutes les procédures d'identification, de la hiérarchisation et du règlement des incidents, y compris la surveillance, le suivi et la coordination des fonctions des services d'assistance, de la gestion du service d'assistance centralisé de Bamako, avec un rôle de supervision, ainsi que de la gestion du service d'assistance de la Section des communications et de l'informatique. Il est proposé, par ailleurs, que le poste d'agent du Service mobile (Autres classes) pour le spécialiste des systèmes d'information soit reclassé en poste d'agent du Service mobile (1^{re} classe) aux fins de la planification, la préparation et la réussite de la reprise après sinistre en cas de situation catastrophique sur le terrain consécutive à une interruption grave des services informatiques et de communication, ainsi que pour la télésurveillance, à partir du Centre de services mondial, des périphériques de réseaux connectés à l'infrastructure du réseau de la MINUSMA sur le terrain.

Section du budget et des finances

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de deux postes (création de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de deux postes (création de deux postes de Volontaire des Nations Unies)

94. Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Mission, qui suppose l'expansion de sa zone d'opérations vers les régions septentrionales et donnera lieu, en conséquence, à une augmentation des besoins d'appui opérationnel et logistique, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section du budget et des finances, actuellement dotée de 55 postes (1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 23 SM, 20 GN et 2 VNU), en y ajoutant deux postes d'assistant (finances) (postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national). Les titulaires de ces deux postes devront appuyer les activités, plus nombreuses, qui seront menées dans les régions septentrionales, et deux autres assistants (finances) (Volontaires des Nations Unies) se chargeront respectivement du paiement des fournisseurs et de la Caisse. L'expansion récente des activités opérationnelles de la Mission a doublé le nombre de documents traités par la Section. Le volume mensuel de factures est passé d'environ 80 en juillet 2013 à plus de 300 en septembre 2014 tandis que celui des demandes de remboursement des frais de voyage est passé d'une centaine en septembre 2013 à plus de 200 en juin 2014. Les effectifs supplémentaires proposés permettront à la Section d'appuyer efficacement les activités, plus nombreuses, dans les régions septentrionales et de traiter efficacement les factures et les paiements.

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste (transfert d'un poste P-3 à la Section de la gestion des contrats)

95. Un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (classe P-3) à la Section des achats de la composante civile de la Mission a été approuvé pour l'exercice 2014/15. Compte tenu de la proposition de créer une section de la gestion des contrats et afin de refléter le rapport hiérarchique et la démarcation des responsabilités correspondant aux fonctions, il est proposé de transférer à la Section de la gestion des contrats le poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3).

Section de la gestion des contrats

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de six postes (création d'un poste P-4, de deux postes P-3 et de deux postes d'agent du Service mobile et transfert d'un poste P-3 depuis la Section des achats)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de quatre postes (création de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

96. Afin de doter la Mission d'un bureau centralisé chargé de mettre en œuvre les politiques et méthodes relatives à la gestion des contrats, d'assurer la coordination, l'éducation et la formation en la matière et de superviser, de suivre et de gérer de manière concertée les contrats, il est proposé de créer une section de la gestion des contrats rattachée au Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission. Cette section

sera dirigée par le Chef de la gestion des contrats (classe P-4) et comprendra trois groupes, à savoir le Groupe consultatif, constitué d'un fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (classe P-3) et de deux assistants chargés de la gestion des marchés (1 SM et 1 GN), le Groupe des projets spéciaux, constitué de deux fonctionnaires chargés de la gestion des contrats (1 P-3 et 1 AN), et le Groupe opérationnel, constitué d'un fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (P-3) dont le poste sera créé par le transfert d'un poste de la classe P-3 de la Section des achats, et de trois assistants chargés de la gestion des marchés (1 SM, 1 AN et 1 GN). La Section de la gestion des contrats aidera les unités à comptabilité autonome et les fonctionnaires chargés des achats à gérer les marchés conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et d'une manière qui contribue au mieux à l'exécution du mandat de la Mission pendant toute la durée des contrats de biens ou de service dont ils ont la charge. La Section leur apportera également son savoir-faire et ses conseils pour faire en sorte que les prescriptions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière d'application des dispositions, de légalité et de responsabilité soient respectées pendant toute la durée des contrats.

Pilier Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 26 postes (création de deux postes P-3 et de 23 postes d'agent du Service mobile, transfert d'un poste d'agent du Service mobile et reclassement d'un poste d'agent du Service mobile à la classe P-3 et d'un poste P-3 à la classe P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de trois postes (création de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de huit postes (création de huit postes de Volontaire des Nations Unies)

Centre des opérations logistiques conjointes

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de six postes (transfert d'un poste P-4 et de cinq postes du Service mobile depuis la Section de la gestion du matériel)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation d'un poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Section de la gestion du matériel)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de deux postes (transfert de deux postes de Volontaire des Nations Unies depuis la Section de la gestion du matériel)

97. Afin de simplifier les opérations et de refléter la démarcation actuelle des responsabilités et le rapport hiérarchique du Groupe du matériel appartenant aux contingents, qu'il était précédemment prévu de rattacher à la Section de la gestion du matériel mais qui est actuellement intégré au Centre des opérations logistiques conjointes, il est proposé de transférer au Centre le Groupe, ainsi que son effectif, lequel compte neuf postes, dont trois d'administrateur chargé du matériel

appartenant aux contingents (1 P-4 et 2 SM) et six d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (3 SM, 1 GN et 2 VNU). Le Centre des opérations logistiques conjointes est une unité administrative dotée de personnel en uniforme et civil, que le responsable des services utilise comme interface fonctionnelle avec le reste de la Mission, en particulier les groupes de soutien logistique aux pays fournissant des contingents et des policiers, afin que la planification et la gestion des opérations de la Mission se fassent avec la plus grande efficacité possible. Le Groupe du matériel appartenant aux contingents veille à ce que les nouvelles unités connaissent parfaitement le système de remboursement du matériel appartenant aux contingents lors de leur arrivée et de la relève, ainsi que leurs responsabilités et il établit, en coordination avec les responsables des équipes d'enquêteurs, le programme des inspections de vérification et les procédures à appliquer lors des inspections.

Section des transports

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste
(transfert d'un poste du Service mobile à la Section des approvisionnements)*

98. Dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le transfert d'un poste du Service mobile au Groupe de centralisation des demandes d'achat de la Section des approvisionnements est proposé.

Section des transports aériens

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 13 postes
(création de 13 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de cinq postes
(création d'un poste d'agent des services généraux recruté
sur le plan national et suppression de six postes d'agent des services
généraux recruté sur le plan national)*

99. Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Mission, qui suppose l'expansion de sa zone d'opérations vers les régions septentrionales avec la création de neuf camps supplémentaires, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section des transports aériens, qui serait dotée de 31 appareils et qui compte actuellement 94 postes (1 P-5, 3 P-4, 10 P-3, 8 P-2, 40 SM et 32 GN), en y ajoutant 14 postes d'assistant aux opérations aériennes (13 SM et 1 GN). La Section, qui gère six grands aéroports (Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Tessalit) ainsi que plusieurs pistes d'atterrissage et aires de poser d'hélicoptère, a pour objectif d'assurer de façon ininterrompue un service aérien d'évacuation sanitaire primaire et secondaire dans toute la zone de la mission, et d'assurer également des services de transport à l'appui du déploiement de militaires, de policiers et de civils, ainsi que de la relève des contingents. En outre, la Section assure des vols militaires tactiques de nuit et des opérations de recherche et de sauvetage à la suite de combats. Les assistants aux opérations aériennes participeront aux activités de planification, de suivi des vols, d'entretien des aéroports et d'appui de la Section. Ils veilleront à ce que la Mission puisse effectuer des opérations aériennes 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans le respect des politiques de l'ONU relatives au personnel et du cadre réglementaire appliqué par le Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en ce qui concerne l'aviation. La suppression de six postes d'agent des services généraux recruté sur le

plan national, qui avaient été antérieurement prêtés par d'autres sections, est également proposée.

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de deux postes (création de deux postes d'agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de deux postes (création de deux postes de Volontaire des Nations Unies)

100. La Section du contrôle des mouvements, actuellement dotée de 65 postes (1 P-5, 17 SM, 37 GN et 10 VNU) aide à planifier, coordonner, organiser, effectuer et contrôler le transport de personnel et de fret du lieu de départ au lieu de destination, ainsi qu'à sélectionner le mode de transport à employer, et notamment à effectuer et/ou réserver des moyens de transport pendant une période donnée tout en maintenant la visibilité des opérations et en employant le moyen le plus économique de respecter les prescriptions d'exploitation. Du fait de la modification des lieux où la Mission est déployée, il est proposé de renforcer l'effectif de la Section en y ajoutant un poste d'agent de la régulation des mouvements (Service mobile) et trois d'assistant au contrôle des mouvements (1 SM et 2 VNU). Cela apportera à la Section une plus grande souplesse et lui permettra de mieux planifier et coordonner le détail des mouvements de fret et de passagers dans la région de Bamako et sur les sites du nord du pays, en particulier Tessalit.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international: augmentation de cinq postes (création de deux postes d'agent du Service mobile, transfert de trois postes du Service mobile depuis la Section du génie, la Section des communications et de l'informatique et la Section de la gestion du matériel, et reclassement d'un poste du Service mobile à la classe P-3 et d'un poste P-3 à la classe P-4)

Personnel recruté sur le plan national: augmentation de quatre postes [création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Section des communications et de l'informatique (un poste) et de la Section du génie (deux postes)]

Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste (création d'un poste de Volontaire des Nations Unies)

101. Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Mission, qui suppose l'expansion de sa zone d'opérations vers les régions septentrionales et la construction à cette fin d'un réservoir de carburant supplémentaire selon les conditions du contrat d'approvisionnement en carburant à long terme, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section des approvisionnements, actuellement dotée de 61 postes (1 P-5, 3 P-3, 19 SM, 33 GN et 5 VNU), en y ajoutant huit postes d'assistant à la gestion des carburants (création d'un poste d'agent du Service mobile et d'un poste de Volontaire des Nations Unies, transfert de trois postes du Service mobile depuis la Section du génie, la Section des communications et de l'informatique et la Section de la gestion du matériel, et transfert de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un depuis la Section des communications et de l'informatique, les deux autres depuis la Section du génie) et

en y créant deux postes d'assistant à la gestion des rations (1 SM et 1 GN). Les titulaires de ces postes seront transférés aux bureaux régionaux et assureront la continuité des approvisionnements en carburant dans leur zone de responsabilité, ainsi que les approvisionnements en fournitures générales à l'appui des opérations de la Mission. Cela permettra également à la Section de traiter efficacement et dans les délais prévus les bons de carburant et les reçus de remise des rations, et à la Mission de bénéficier ainsi de remises pour paiement rapide. Grâce à ces postes supplémentaires, le système électronique de gestion des carburants sera tenu à jour pour ce qui concerne tant le suivi et les notifications en temps réel que les données relatives aux stocks de carburants, aux transactions effectuées et aux variations des prix.

102. Le reclassement d'un poste du Service mobile à un poste de fonctionnaire du budget de la Cellule de centralisation des demandes d'achat (classe P-3) est également proposé. Le titulaire du poste examinera les demandes de biens et de services émanant des différentes sections afin de vérifier que les documents fournis sont valables et complets, étudiera les commandes afin de vérifier que les éléments ont été correctement facturés et qu'il y a suffisamment de fonds, et participera, selon que de besoin, à la vérification des factures de prestations de services dans Umoja. Il étudiera également régulièrement les obligations de l'année antérieure et de l'année en cours, et participera à l'établissement des documents relatifs à l'exécution du budget ainsi qu'à la gestion des crédits alloués. Le reclassement du poste de l'administrateur chargé de l'approvisionnement de la classe P-3 à la classe P-4 est également proposé. Le titulaire du poste gèrera le fonctionnement global de l'entrepôt central et sera chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et mesures efficaces qui garantiront une utilisation et une gestion appropriées des biens et stocks de la Mission. Il établira des prévisions de volumes demandés (par jour, par semaine et par mois) pour les opérations essentielles, ainsi que des besoins de stockage selon les volumes prévus et l'évolution des stocks, déterminera si les ressources humaines sont suffisantes par rapport aux objectifs de productivité, et établira les besoins globaux en matière de matériel de stockage, de pièces détachées et de services d'entretien. Il évaluera également régulièrement les programmes relatifs à la sécurité mis en œuvre dans sa zone de responsabilité et proposera des améliorations si nécessaire.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de quatre postes (création de cinq postes d'agent du Service mobile et transfert d'un poste du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de deux postes (transfert de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de trois postes (création de trois postes de Volontaire des Nations Unies)

103. La Section du génie, actuellement dotée de 91 postes (1 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 22 SM, 13 AN, 43 GN et 4 VNU), est chargée de la construction et de l'entretien des installations de la Mission. Elle est responsable de la gestion globale du matériel et des ressources de génie, de la planification stratégique et de la coordination des activités des bureaux régionaux et extérieurs. Elle est également chargée de

l'exécution des projets de construction, ainsi que de la remise en état et de l'entretien des installations. Elle apporte un soutien technique en supervisant les projets de construction et de remise en état. Dans le cadre de la nouvelle configuration de la Mission, qui suppose l'expansion de sa zone d'opérations vers les régions septentrionales et, par conséquent, le déploiement vers d'autres sites et la construction de camps supplémentaires, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section en y ajoutant huit postes d'assistant génie (5 SM et 3 VNU). Il est également proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des approvisionnements où les titulaires de ces postes exerceraient les fonctions d'assistant à la gestion des carburants, car le personnel actuel peut supporter cette charge de travail.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de trois postes (création de deux postes P-3 et d'un poste d'agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de deux postes (création de deux postes de Volontaire des Nations Unies)

104. Aux fins de la nouvelle configuration de la Mission, qui suppose l'expansion de sa zone d'opérations vers les régions septentrionales, et compte tenu de l'augmentation du nombre de fonctionnaires civils dans les régions septentrionales du pays, ainsi que de la création de trois centres de soins de niveau I appartenant aux Nations Unies, il est proposé de renforcer les effectifs de la Section des services médicaux, actuellement dotée de 25 postes (1 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 3 SM, 1 AN, 11 GN et 4 VNU) en y ajoutant quatre postes de médecin (2 P-3 et 2 VNU) et un infirmier/aide-infirmier (Service mobile) est proposé. La Section est essentiellement chargée d'assurer des soins dans la dignité et le respect des normes des Nations Unies à l'ensemble du personnel de la Mission, de contribuer au maintien d'un bon état de santé général, d'assurer des services de prévention, de coordonner les évacuations médicales primaires et secondaires au sein et à l'extérieur de la zone de la Mission, et de se préparer aux urgences médicales.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de six postes (transfert d'un poste P-4 et de cinq postes d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste (transfert d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de deux postes (transfert de deux postes de Volontaire des Nations Unies)

105. Afin de simplifier les opérations et de refléter la démarcation actuelle des responsabilités et le rapport hiérarchique du Groupe du matériel appartenant aux contingents, qu'il était précédemment prévu de rattacher à la Section de la gestion du matériel mais qui est actuellement intégré au Centre des opérations logistiques conjointes, il est proposé de transférer au Centre le Groupe ainsi que son effectif, lequel compte neuf postes (1 P-4, 5 SM, 1 GN et 2 VNU).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) ÷ (2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	209 935,1	290 978,5	297 665,8	6 687,3	2,3
Police des Nations Unies	3 584,3	13 456,3	12 525,8	(930,5)	(6,9)
Unités de police constituées	30 583,5	31 789,1	29 186,4	(2 602,7)	(8,2)
Total partiel	244 102,9	336 223,9	339 378,0	3 154,1	0,9
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	43 181,4	102 389,7	119 037,3	16 647,6	16,3
Personnel recruté sur le plan national	2 492,4	12 021,7	11 804,9	(216,8)	(1,8)
Volontaires des Nations Unies	2 766,9	5 876,0	6 468,9	592,9	10,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	24 256,5	293,2	255,6	(37,6)	(12,8)
Personnel fourni par des gouvernements	—	268,3	362,6	94,3	35,1
Total partiel	72 697,2	120 848,9	137 929,3	17 080,4	14,1
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	202,1	519,1	999,7	480,6	92,6
Voyages	8 968,4	3 484,6	5 770,8	2 286,2	65,6
Installations et infrastructures	107 206,2	130 162,7	148 077,7	17 915,0	13,8
Transports terrestres	27 751,2	21 724,3	22 417,9	693,6	3,2
Transports aériens	63 506,4	128 306,1	153 249,8	24 943,7	19,4
Transports maritimes ou fluviaux	130,8	417,2	402,0	(15,2)	(3,6)
Communications	16 052,5	22 361,4	16 869,7	(5 491,7)	(24,6)
Informatique	11 891,0	16 621,6	17 015,9	394,3	2,4
Santé	1 447,5	2 684,7	5 417,9	2 733,2	101,8
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	37 949,2	44 347,2	85 545,7	41 198,5	92,9
Projets à effet rapide	886,6	3 000,0	3 000,0	—	—
Total partiel	275 991,9	373 628,9	458 767,1	85 138,2	22,8
Total brut	592 792,0	830 701,7	936 074,4	105 372,7	12,7
Recettes provenant des contributions du personnel	5 301,1	9 938,7	11 012,4	1 073,7	10,8
Total net	587 490,9	820 763,0	925 062,0	104 299,0	12,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	592 792,0	830 701,7	936 074,4	105 372,7	12,7

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

B. Taux de vacance de postes

106. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	20,7	15,0	10,0
Police des Nations Unies	55,5	20,0	25,0
Unités de police constituées	(3,5)	10,0	10,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	(12,9)	20,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	(10,7)	35,0	30,0
Agents des services généraux	38,8	35,0	35,0
Volontaires des Nations Unies	16,3	20,0	20,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	25,0	25,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	20,0	30,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

107. Les taux de vacance de postes appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis d'après le déploiement effectif du personnel lors de l'exercice budgétaire 2013/14 et au premier semestre de l'exercice 2014/15, ainsi que la structure des dépenses de la Mission et l'évolution prévue des effectifs.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

108. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2015/16, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 83 300 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	43 621.9
Unités de police constituées	4 823.5
Total partiel	48 445.4
Soutien logistique autonome	
Contingents	31 376.9
Unités de police constituées	3 478.6
Total partiel	34 855.5
Total	83 300.9

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,0 (Bamako) 2,3 (ailleurs)	1 ^{er} juillet 2013	–
Usage opérationnel intensif	1,0 (Bamako) 3,1 (ailleurs)	1 ^{er} juillet 2013	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,7 (Bamako) 3,3 (ailleurs)	1 ^{er} juillet 2013	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

D. Formation

109. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	256,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 797,8
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	811,2
Total	2 865,0

110. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2015/16, par rapport aux exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	371	4 297	3 971	456	3 833	4 561	–	26 289	7 569
Formation externe ^a	81	91	257	–	9	76	–	4	21
Total	452	4 388	4 228	456	3 842	4 637	–	26 293	7 590

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

111. Le programme de formation établi pour la Mission pour l'exercice 2015/16 a pour objet de renforcer les compétences en matière d'encadrement, de gestion, d'administration et d'organisation du personnel de la Mission grâce à 389 cours regroupant 16 455 participants. Il vise principalement à renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : droits de l'homme, code de conduite et discipline, prise en compte des différences entre les sexes, affaires politiques et civiles, aviation, communications, technologies de l'information, gestion des ressources humaines, sensibilisation au VIH/sida, sécurité, approvisionnement, transports terrestres, santé, gestion des biens, désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que contrôle de la qualité de l'eau.

E. Désarmement, démobilisation et réintégration

112. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Autres service	10 000,0
Total	10 000,0

113. La Mission aide le Gouvernement malien à mener des opérations de désarmement pacifique et volontaire dans huit cantonnements de quatre régions. Des projets de réduction de la violence de proximité à l'intention de 8 000 bénéficiaires seront mis en œuvre dans les communautés d'accueil de quatre régions du nord, en particulier Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, afin d'apporter un soutien aux jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés criminels et d'aider également les

membres vulnérables des communautés des zones sensibles, en vue de promouvoir la cohésion sociale au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

F. Services de détection des mines et de déminage

114. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	55 000,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–
Total	55 000,0

115. Les ressources prévues couvrent les arrangements contractuels relatifs à l'appui, au matériel, à la formation et au mentorat pour les contingents et les sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions ainsi qu'aux activités, menées sur site, de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins, qui permettent d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel de la Mission. Ces activités seront menées dans le pays à l'intention de la population civile, de la Police des Nations Unies et des contingents qui opèrent dans des endroits à haut risque. Le programme de détection des mines de la Mission visera également à renforcer les capacités des forces maliennes de défense et de sécurité afin qu'elles puissent sécuriser leurs stocks d'armes et de munition, à protéger les civils grâce au repérage et à la neutralisation des restes explosifs de guerre dans le nord du pays, et à sensibiliser les communautés aux dangers.

G. Projets à effet rapide

116. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit, en comparaison des exercices précédents :

(Milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Exercice 2013/14 (effectif)	886,6	21
Exercice 2014/15 (approuvé)	3 000,0	60
Exercice 2015/16 (proposé)	3 000,0	60

117. Les projets à effet rapide de la Mission incluent la remise en état et/ou la reconstruction des infrastructures afin de satisfaire rapidement les besoins en matière de relèvement, de fournir au plus vite des moyens de subsistance et de créer rapidement des possibilités d'emploi de temporaire. Le programme a également pour but d'offrir une formation professionnelle et de lancer de petites entreprises communautaires dans les communautés et les agglomérations les plus vulnérables afin de renforcer les capacités nécessaires au processus de transition.

III. Analyse des variations¹

118. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	6 687,3	2,3 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

119. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % dans le calcul des dépenses liées aux membres des contingents, contre 15 % pour l'exercice 2014/15, car on prévoit une augmentation du nombre de militaires déployés au cours de l'exercice 2015/16. L'accroissement total des ressources nécessaires a été en partie compensée par une réduction des dépenses prévues pour les rations par suite de la conclusion d'un nouveau contrat en la matière, plus favorable, laissant prévoir une baisse de 31,2 % du coût des rations de base et des frais de mobilisation, d'entreposage et de transport.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(930,5)	(6,9 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

120. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de postes de 25 % dans le calcul des dépenses concernant les policiers des Nations Unies, contre 20 % pour l'exercice 2014/15, sur la base du déploiement effectif.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(2 602,7)	(8,2 %)

• Paramètres budgétaires : diminution du coût du contrat concernant les rations

121. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à une diminution des dépenses prévues pour les rations par suite de la conclusion d'un

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

nouveau contrat en la matière, plus favorable, qui laisse prévoir une réduction de 31,2 % des coûts liés aux rations de base et aux frais de mobilisation, d'entreposage et de transport. Un taux de vacance de postes de 10 % a été appliqué au calcul des dépenses concernant les membres des unités de police constituées.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	16 647,6	16,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

122. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation nette de 61 postes soumis à recrutement international au sein de la dotation en effectifs civils proposée pour l'exercice 2015/16, auquel s'ajoute l'augmentation de 12,1 % de la composante Dépenses communes de personnel du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international. Un taux de vacance de postes de 20 % est appliqué au calcul des coûts liés au personnel recruté sur le plan international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(216,8)	(1,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

123. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la fixation de la prime de danger à 30 % du traitement correspondant au point médian du barème des rémunérations locales. Des taux de vacance de postes de 30 % et de 35 % ont été appliqués au calcul des dépenses concernant le personnel recruté sur le plan national pour ce qui concerne respectivement les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	592,9	10,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

124. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'ajout de 26 postes de Volontaire des Nations Unies aux effectifs civils de la Mission. Un taux de vacance de postes de 20 % a été appliqué dans le calcul des dépenses concernant les volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(37,6)	(12,8 %)

• **Gestion : actualisation du barème des traitements**

125. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'actualisation du barème des traitements applicable.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	94,3	35,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

126. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au déploiement complet du personnel fourni par des gouvernements qui est prévu pour l'exercice 2015/16, alors que pendant l'exercice 2014/15, leur déploiement a été échelonné. Un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué au calcul des dépenses liées au personnel fourni par des gouvernements.

	<i>Variation</i>	
Consultants	480,6	92,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

127. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la nécessité de faire appel, à titre temporaire, à des compétences spéciales en recourant à des services de consultants autres que des services de formation dans les domaines des affaires politiques, de la stabilisation et du relèvement, de la réforme du secteur de la sécurité, des droits de l'homme et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ainsi qu'à des services de conseil liés au renforcement du programme de formation de la Mission visant à améliorer le déploiement du personnel.

	<i>Variation</i>	
Voyages	2 286,2	65,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

128. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable aux besoins supplémentaires au titre des voyages non liés à la formation effectués aux fins de consultations politiques, d'ateliers et de réunions à l'appui du processus de paix, ainsi que des voyages liés à la formation, effectués dans le cadre du renforcement du programme de formation de la Mission visant à améliorer le déploiement du personnel.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	17 915,0	13,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

129. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues, au titre : a) des services d'architecture et de démolition, cinq camps restant à construire dans le cadre de la nouvelle configuration de la force, les routes de liaison devant être développées, le nouveau siège et la base logistique de la Mission, améliorés et les aéroports et héliports, améliorés et remis en état; b) de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique à l'appui de la création des nouveaux camps; c) des pièces détachées et des fournitures nécessaires pour les générateurs et les stations de purification et de traitement des eaux; d) de l'achat de matériel de sécurité, tels les détecteurs de

métaux et le matériel de contrôle, du fait de conditions de sécurité difficiles; e) des services de sécurité, à savoir des gardes supplémentaires pour les grands camps et les bureaux régionaux de la Mission.

130. L'augmentation globale des ressources nécessaires a été en partie compensée par une diminution des dépenses prévues en ce qui concerne : a) l'acquisition d'installations préfabriquées et de matériel de génie, des stocks ayant déjà été constitués au cours de l'exercice 2014/15 et la plupart des travaux électriques devant être achevés au cours de ce même exercice; b) les services d'aménagement et de rénovation, par suite du regroupement des services de construction et des services d'architecture et de démolition; c) l'achat de matériel pour le traitement des eaux et de distribution de carburant des stocks ayant déjà été constitués au cours de l'exercice 2014/15; d) la location de locaux, la construction du quartier général de la Mission devant être achevée le 30 juin 2015 au plus tard.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	693,6	3,2 %

• **Gestion : réduction des acquisitions de véhicules et de matériel**

131. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'accroissement des ressources nécessaires en ce qui concerne : a) l'acquisition de 125 véhicules et de matériel, y compris 21 véhicules blindés pour soutenir la nouvelle configuration de la force, et les travaux de réparation et d'entretien qui sont externalisés; b) l'assurance responsabilité civile, par suite du nombre accru de véhicules à assurer; c) les pièces détachées, les réparations et travaux d'entretien étant fréquents en raison de conditions climatiques difficiles. L'accroissement global des ressources nécessaires a été en partie compensé par une diminution des dépenses prévues au titre des achats de matériel pour l'atelier, de carburant, d'huile et de lubrifiants, par suite de la réduction des frais de mobilisation et de gestion et de la baisse du prix du carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	24 943,7	19,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'accroissement des ressources nécessaires en ce qui concerne : a) les services aériens, en raison du déploiement de drones de surveillance supplémentaires et du recours aux services d'intervention et de sauvetage d'urgence en cas d'accident; b) les droits d'atterrissage et les redevances de manutention au sol, du fait du nombre élevé de sorties prévues en dehors de la zone de la Mission; c) la location et l'utilisation d'avions et d'hélicoptères du fait du nombre accru d'heures de vol et de la hausse des coûts garantis par suite de la réorganisation des aéronefs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Communications	(5 491,7)	(24,6 %)

• **Gestion : réduction des achats de matériel**

133. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues au titre des achats de matériel de communications et de pièces détachées. En effet, des stocks suffisants ont été constitués au cours des exercices antérieurs. Moins de ressources sont également nécessaires pour les communications commerciales car l'utilisation de téléphones satellites coûte moins cher. La réduction des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre des services d'entretien du matériel et d'appui aux communications. En effet, le nombre d'entrepreneurs internationaux a augmenté et il y a davantage de matériel, de fournitures et de services d'information, en raison des activités d'information menées par la Mission à l'intention de la population.

	<i>Variation</i>	
Informatique	394,3	2,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

134. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses indirectes pour Umoja en ce qui concerne les services informatiques. Cette augmentation a été en partie compensée par une réduction des dépenses prévues au titre du matériel informatique et des progiciels, puisque suffisamment de stocks ont été constitués au cours des exercices antérieurs.

	<i>Variation</i>	
Santé	2 733,2	101,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

135. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'arrangement contractuel conclu en matière de services médicaux pour ce qui concerne les évacuations sanitaires, du fait de la dégradation des conditions de sécurité au nord du Mali, ainsi que l'achat de matériel et de fournitures médicales pour trois nouveaux centres de soins de niveau I dans les régions septentrionales.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	41 198,5	92,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

136. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable : a) aux arrangements contractuels concernant la sensibilisation et la formation de tous les contingents aux engins explosifs improvisés et la poursuite de la fourniture d'une assistance technique et d'un mentorat aux sociétés chargées de la neutralisation des explosifs et munitions; b) aux autres dépenses de fret et aux dépenses connexes, l'ensemble des dépenses de fret ayant été regroupées sous cette rubrique; c) aux autres services, en raison de l'intensification des activités du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

137. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 936 074 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 78 006 200 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires du Comité des commissaires aux comptes

(A/68/653)

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Comité consultatif recommande de rendre compte dans les prochains projets de budget de toutes les économies réalisées grâce à l'arrangement entre la MINUSMA et l'ONUCI, ainsi que des effets qu'aurait un retrait ou une réduction d'activités éventuels de l'ONUCI et de toute mesure prise par la MINUSMA en vue d'atténuer ces effets (par. 19).</p>	<p>Le personnel administratif en poste dans les locaux de l'ONUCI à Abidjan assure des services administratifs dans le domaine financier et dans celui de la gestion des ressources humaines, conformément aux principes élémentaires selon lesquels il convient d'assurer la sécurité du personnel, de pouvoir assurer l'appui indépendamment de la situation sur le terrain et de maintenir une présence allégée au Mali en ce qui concerne le personnel d'appui. L'objectif est de réaliser des économies d'échelle et de parvenir à assurer des services efficaces d'une manière qui réduise également la charge administrative sur place en évitant à la MINUSMA d'avoir besoin d'une structure autonome à part entière et de devoir accueillir et appuyer ce personnel, compte tenu des infrastructures limitées dont elle dispose et des conditions de sécurité. L'arrangement permet de gagner en efficacité.</p> <p>La MINUSMA envisage de continuer à fonctionner de la sorte au cours de l'exercice 2015/16 avec le personnel administratif en poste dans les locaux de l'ONUCI. Tout retrait éventuel ou mesure d'atténuation sera soigneusement étudié avec le Département de l'appui aux missions compte tenu de la situation recherchée par la stratégie globale d'appui aux missions.</p>

(A/68/782/Add.13)

Demande/recommandation

Le Comité encourage la Mission à s'employer plus activement à regrouper des réunions qui doivent se tenir au même endroit et à réduire au minimum le nombre de personnes devant entreprendre un même voyage (par. 28).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des négociations avec un pays fournisseur de contingents étaient en cours en vue du déploiement d'hélicoptères supplémentaires dans la zone d'opérations de la Mission, et qu'il n'était pas prévu de déployer une équipe d'évacuation sanitaire aérienne pour procéder aux évacuations sanitaires. En ce qui concerne les évacuations sanitaires aériennes, le Comité compte que les arrangements relatifs aux forces et moyens en attente voulus seront conclus pour que la Mission soit en mesure de procéder à toutes les évacuations sanitaires nécessaires, y compris vers un hôpital de niveau IV (par. 29).

Mesures prises

La MINUSMA a continué de s'employer à limiter les voyages et de veiller à ce que les responsables de programme accordent toute l'attention voulue à la réalisation de l'objectif visant à remplacer les voyages individuels par d'autres moyens, par exemple les conférences téléphoniques ou l'utilisation d'Internet avant de déposer toute demande de voyage. La MINUSMA a continué d'utiliser la vidéoconférence et d'autres moyens de communications chaque fois que possible. Cependant, le lancement des opérations de la Mission, le déploiement échelonné de ses effectifs civils et la construction en cours des infrastructures de la Mission dans le nord du Mali ont exigé de nombreux voyages pour les besoins opérationnels à l'appui des activités de la Mission.

Le 3 juillet 2014, la MINUSMA a conclu des arrangements contractuels concernant la fourniture d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne et de matériel pour appuyer la Mission. Le sous-traitant fournit un avion sanitaire et assure des services d'évacuation sanitaire médicale pour toutes les catégories de patients malades ou contagieux, en appui aux activités de la MINUSMA dans tout le pays, vers tous les centres médicaux agréés au Mali ou à l'étranger, y compris vers des hôpitaux au Sénégal, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Maroc et en Égypte.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

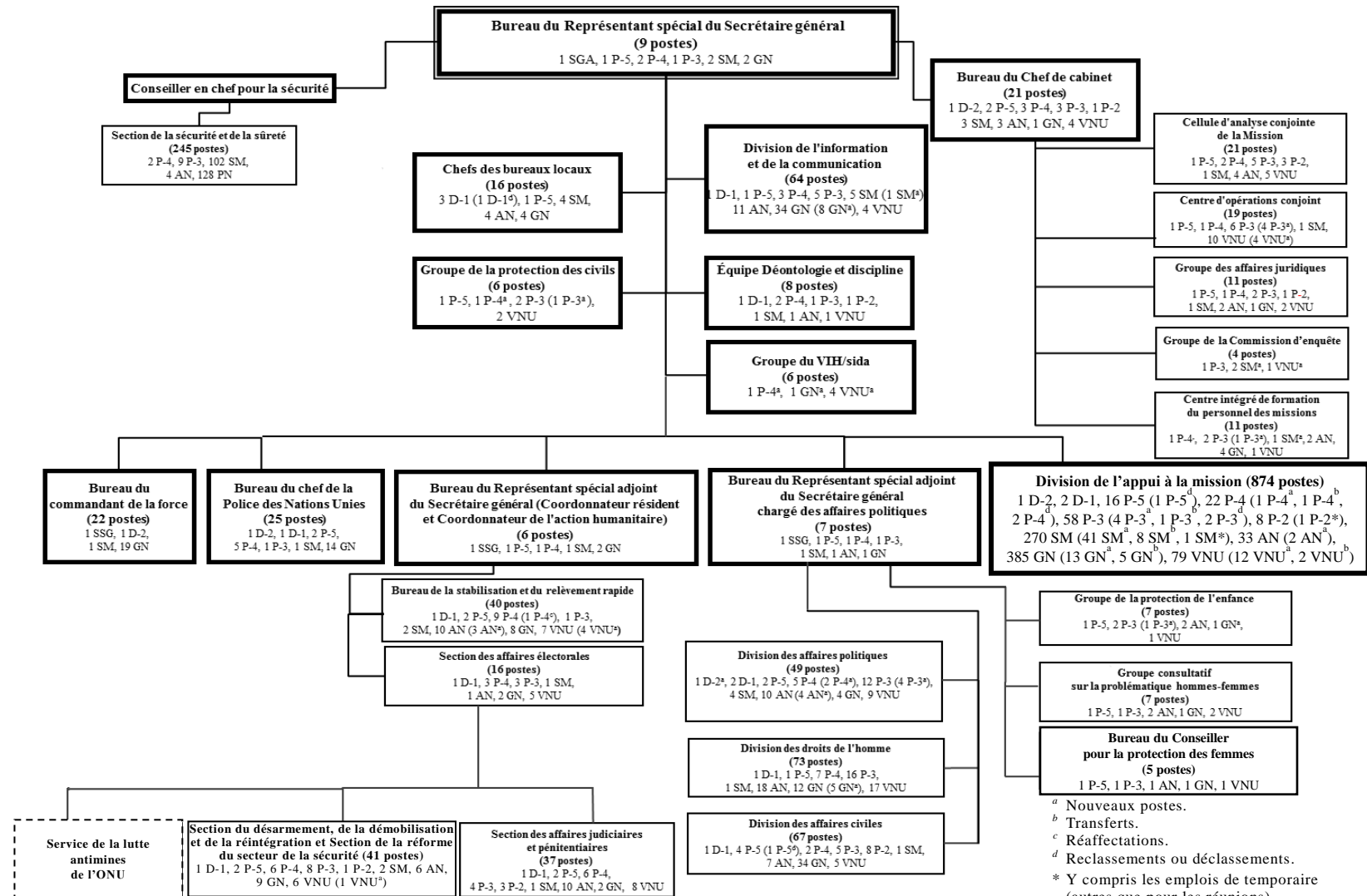
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

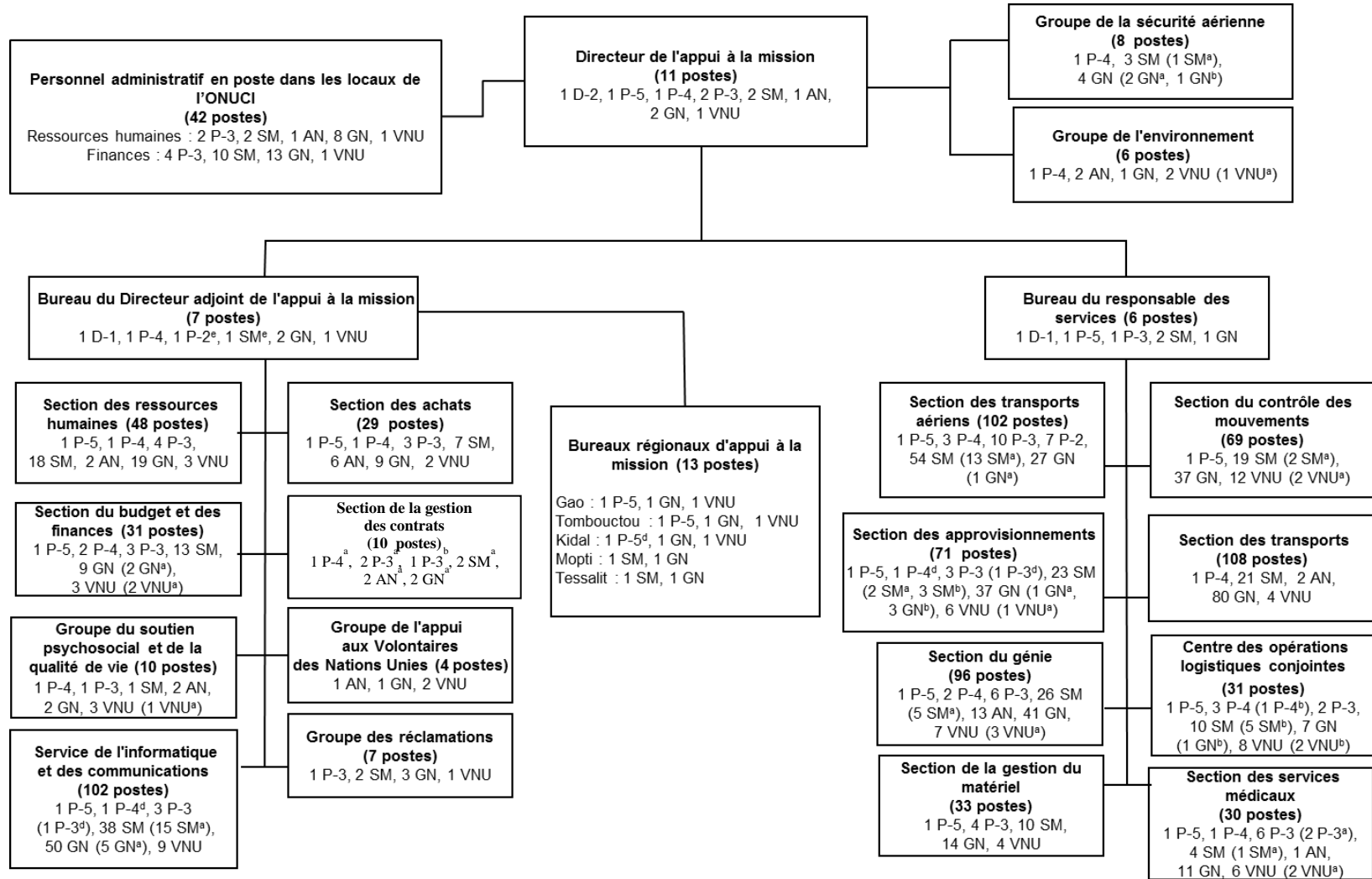
A. Services organiques et administratifs



- ^a Nouveaux postes.
^b Transferts.
^c Réaffectations.
^d Reclassements ou déclassements.
* Y compris les emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

B. Division de l'appui à la mission



^a Nouveaux postes.

^b Transferts.

^c Réaffectations.

^d Reclassements ou déclassements.

^e Y compris les emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint;

SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile;

AN : administrateur recruté sur le plan national;

GN : agent des services généraux recruté sur le plan national;

VNU : Volontaire des Nations Unies.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Paix, sécurité et réconciliation nationale</p> <p>Budget : 171 165 000 dollars</p>	<p>1.1 La paix et la stabilité sont garanties grâce à un dialogue politique ouvert à tous, à la réforme des institutions et à la promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme.</p> <p>1.2 D'ici à 2019, la cohésion sociale est facilitée par la justice transitionnelle, le dialogue entre les communautés et la culture et l'apprentissage de la paix.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales. • 1.2.1 Les capacités techniques des institutions chargées du processus de réconciliation et de la justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées en vue de promouvoir la réconciliation, le droit à la vérité et à la justice et le droit à réparation des victimes. • 1.2.2 Les communautés ont les moyens techniques de prévenir et de gérer les conflits locaux, de renforcer la cohésion sociale et de créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés. • 1.2.3 Les capacités techniques des institutions (notamment le Ministère de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur et les syndicats d'étudiants et d'enseignants) sont renforcées de manière à promouvoir l'éducation, essentielle à l'apprentissage de la paix et des droits de l'homme. • 1.2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel est remis en état et des outils de promotion de la diversité et des expressions culturelles sont mis au point. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : Section de la réforme du secteur de la sécurité de la MINUSMA <p>Partenaires du système des Nations Unies : mécanisme de médiation, Comité d'aide au développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Service de la lutte antimines, Police des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), entités chargées de la mise en valeur des ressources humaines et de la promotion de l'égalité des sexes, Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>
<p>Bonne gouvernance</p> <p>Budget : 125 millions de dollars</p>	<p>2.1 Les institutions étatiques nationales et locales s'acquittent plus efficacement de leur mandat public et les acteurs non étatiques sont impliqués et exercent un contrôle citoyen, conformément aux principes de bonne gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et d'autres organes (notamment la Section des comptes de la Cour suprême) sont renforcées de manière à améliorer le respect du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques. • 2.1.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des organisations de la société civile sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et d'élargir la participation, en particulier des femmes et des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de file : PNUD <p>Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), OIM</p>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Accès aux services sociaux</p> <p>Budget : 144 370 000 dollars</p>	<p>3.1 Les populations les plus vulnérables et celles touchées par la crise bénéficient d'un accès élargi et équitable à des services sociaux de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1.3 Des stratégies et des plans d'action sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et la gouvernance locale. • 2.1.4 Les capacités de la société civile et des médias sont renforcées en vue d'améliorer le contrôle citoyen, la responsabilisation des institutions ainsi que la participation des femmes et des jeunes à la vie publique. • 2.1.5 Le fonctionnement des institutions judiciaires et pénales et des organes de lutte contre l'impunité s'est amélioré sur l'ensemble du territoire national grâce à une réforme compatible avec les principes énoncés dans le cadre juridique de l'État. • 2.1.6 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits de l'homme disposent des capacités institutionnelles et techniques nécessaires pour mieux remplir leur mission conformément aux normes internationales. • 3.1.1 Les groupes vulnérables ont accès à un ensemble intégré de services de santé de qualité. • 3.1.2 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH et du sida. • 3.1.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet de services d'intervention nutritionnelle. • 3.1.4 Les jeunes enfants d'âge préscolaire et scolaire, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité. • 3.1.5 Les groupes vulnérables (les filles, les garçons et les femmes) exposés à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation bénéficient d'une protection et d'une prise en charge adéquate. • 3.1.6 Le cadre politique et juridique de la protection sociale est réformé et les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : UNICEF et FNUAP Partenaires du système des Nations Unies : Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Croissance durable</p> <p>Budget : 398 207 660 dollars</p>	<p>4.1 Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, voient leurs capacités s'accroître et leurs chances de trouver un emploi productif se multiplier, dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 4.1.1 Les populations défavorisées améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à leurs compétences techniques, leurs ressources et leurs activités rémunératrices. • 4.1.2 Les structures publiques, le secteur privé, la société civile et la diaspora disposent de compétences techniques et de ressources pour améliorer les capacités de production et d'échanges commerciaux nécessaires pour stimuler une croissance verte qui profite à tous. • 4.1.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et à la création d'entreprises par des femmes favorise l'intégration socioéconomique des jeunes et des femmes. • 4.1.4 Les personnes vulnérables ont un meilleur cadre de vie grâce à un accès durable à l'eau et à des services d'assainissement adéquats. • 4.1.5. La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, de mesures d'efficacité énergétique permettant de s'adapter aux changements climatiques et de mesures de réduction des risques de catastrophe. • 4.1.6. La population et les autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles et protéger la biodiversité et les écosystèmes de manière durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de file : PNUD et FAO Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Fonds international de développement agricole, FNUAP, PAM, OMS, Bureau international du Travail, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, PNUE, FENU

Carte

